

notre parc

N°1



Parc
naturel
régional
des Causses
du Quercy

*Protéger et mettre en valeur...
Informier et sensibiliser...
Améliorer et renforcer...*

Pérenniser *un* projet de territoire vivant



DOSSIER : LA NOUVELLE CHARTE

Entretien avec Serge Juskiewenski, Président du Parc naturel régional

« Pérenniser un projet de territoire vivant »

Le point de vue de...

Jean Lafon, Maire d'Assier

« Nous pouvons avancer dans la continuité de la première Charte »

Jacques Pouget, conseiller général du canton de Lalbenque, Maire de Lalbenque et Président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque.

« Le Parc doit continuer à être un moteur pour notre cadre de vie »

Jean-Pierre Sabrazat, Maire de Caniac-du-Causse,

Président de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat

« Mettre l'accent sur le développement durable »

LA CHARTE DU PARC

COMMENT FONCTIONNE NOTRE PARC

Renforcer

P.10 *Le tourisme en version originale*

P.12 *L'artisanat, notre première entreprise*

Améliorer

P.14 *Dans une dynamique de projets*

P.16 *Quand l'habitat se conçoit autrement*

Informier, sensibiliser...

P.18 *Apprendre à mieux vivre son territoire*

P.20 *La culture partout et pour tous*

Protéger et mettre en valeur

P.22 *Le petit patrimoine, un héritage précieux*

P.24 *Pour un environnement d'exception*

P.28 *Quand le passé s'entretient et se visite*

P.30 LE PARC EN PRATIQUE

P.31 ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU PARC

Éditorial

« Un Parc naturel régional est un territoire rural habité, reconnu au niveau national pour sa forte valeur patrimoniale et paysagère mais fragile aussi, qui s'organise autour d'un projet concerté de développement durable, fondé sur la protection et la valorisation du patrimoine ».

Les Causses du Quercy ont obtenu cette reconnaissance fin 1999 par décret de Monsieur le Premier ministre, devenant ainsi le trente sixième Parc naturel régional. Comme il est de règle, il doit, au terme d'une première période de dix ans, solliciter à nouveau ce statut, important pour le territoire mais aussi pour notre Département et notre région. Quarante-cinq Parc naturels régionaux sont actuellement reconnus en France métropolitaine et d'Outre mer. Trois d'entre eux appartiennent, en tout ou partie, à Midi-Pyrénées où deux autres territoires sont engagés dans l'espoir d'obtenir cette rare reconnaissance.

Cette édition de « Notre Parc » marque le début d'une nouvelle étape. La période qui va se terminer a été celle de l'apprentissage et de l'expérimentation. L'analyse et l'évaluation des actions qui ont pu être menées à bien comme de celles qui, pour diverses raisons, n'ont pu être qu'ébauchées, doivent permettre de se projeter dans l'avenir à partir de constats précis et d'une approche argumentée des réalités actuelles.

L'élaboration d'une nouvelle Charte est au cœur de la procédure de renouvellement. Elle doit être œuvre collective et se fonder sur une large concertation des forces vives du territoire et de ses habitants. Elle doit aussi intégrer les actions conduites et prévues du Conseil Général et du Conseil Régional d'autant que le territoire du Parc est aussi, pour l'essentiel, celui d'un « Pays ». C'est avec eux qu'il convient de définir une politique innovante d'aménagement et de développement économique, social et culturel du territoire.

Chacun s'accorde à reconnaître, aujourd'hui, qu'il est plus que jamais nécessaire de concevoir, pour tous les secteurs d'activités comme pour la vie quotidienne des citoyennes et citoyens, un développement global et durable. C'est sur cette voie que s'est engagé le territoire, il y plus de dix ans, dans une période où ces nouveaux concepts étaient encore flous. Plusieurs démarches initiées ici ont d'ailleurs été reprises sur une plus vaste échelle. Dans un contexte qui, bien sûr, évolue sans cesse et quelle que soit la difficulté de l'heure, il est important de garder le même cap.

Tout en assumant les missions de protection, de gestion et de valorisation du patrimoine culturel et paysager reconnu par l'État, il faut renforcer l'accompagnement au quotidien de nos communes et communautés de communes, soutenir autant que faire se peut une agriculture et un élevage en crise, répondre du mieux possible à un renouveau démographique qui détermine de nouvelles attentes, et tirer le meilleur profit économique de la reconnaissance toute particulière et de l'image de marque dont bénéficie le territoire.

Chacune et chacun doit pouvoir participer et adhérer au credo qualificatif des Parcs naturels régionaux : « *Une autre vie s'invente ici* ».



« Pérenniser un projet de territoire vivant »

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy est né de la volonté d'élus lotois. Ils souhaitent en faire un levier d'aménagement du territoire. Une décennie après sa création, son Président, Serge Juskiewenski, et plusieurs élus de collectivités locales adhérentes, dressent un état des lieux de l'action entreprise. Il s'agit aussi d'en tirer des enseignements, autant sur le projet que sur la méthode, qui viendront nourrir la réflexion sur la 2^e Charte du Parc naturel régional.

Notre Parc: Monsieur le Président, le Parc en est aujourd'hui à l'élaboration de sa deuxième Charte... Dans quel esprit se situera-t-elle?

Serge Juskiewenski: « Il faut d'abord se souvenir que le Parc naturel régional a été créé en réponse aux souhaits des élus et des forces vives du territoire et par leur volonté. Si ce projet a bénéficié du soutien attentif du Conseil Régional et d'un accompagnement des plus constructifs du Conseil Général, ce fut, dès le départ, une initiative locale ancrée dans le territoire.

C'est dans le même esprit et de façon très concrète que nous devons aborder la procédure de révision de la Charte et engager une large concertation avec tous les acteurs du territoire,

les élus bien sûr, mais tout le tissu socioprofessionnel, les multiples associations et l'ensemble de la population.

Prévue par les règles nationales qui régissent les Parcs naturels régionaux, cette révision de la Charte doit être réalisée selon un canevas précis. Mais elle offre l'occasion de procéder à une analyse critique, une évaluation, et d'élaborer un projet de territoire pour douze ans à partir de réalités d'aujourd'hui ».



« La vocation première d'un Parc naturel régional est d'œuvrer à la préservation de l'environnement... ».

Notre Parc: La nouvelle Charte sera sans doute l'occasion de consolider des acquis... De par votre expérience à la tête du Parc naturel régional, qu'est-ce qui vous semble le légitimer

au premier chef auprès de ses adhérents et partenaires?

S. J.: « Si le territoire a pu obtenir son classement en Parc naturel régional, il le doit avant tout à la qualité de ses divers patrimoines, ceux qui tiennent à la nature et ceux qui résultent du travail des hommes.

Le projet à venir doit intégrer toutes ces dimensions, environnementales bien sûr mais aussi sociales, culturelles et économiques.

Au cours de la période qui s'achève, grâce aux procédures contractuelles mises en place par le Conseil Régional et le Conseil Général avec l'appui de l'État et de la Communauté européenne, ce ne sont pas moins de 738 actions qui ont pu être conduites grâce à 36,5 millions d'euros d'aides extérieures, pour un coût total de 81,7 millions d'euros d'investissement. C'est dire que l'enjeu est important et je suis sûr que l'ensemble des communes et

des communautés de communes du territoire en a clairement conscience ».

Notre Parc: Le Parc naturel régional est, a priori, un espace protégé... Est-ce à dire que la priorité devait être la préservation de l'environnement et du patrimoine?

S. J.: « Bien sûr la vocation première d'un Parc naturel régional est d'œuvrer à la préservation de l'environnement comme à la sauvegarde des divers patrimoines et de les valoriser. Mais, son rôle est aussi d'aider les communes et communautés de communes, par la conduite de politiques contractuelles, et de les accompagner en tant que de besoins sur le plan technique et adminis-



« ... comme à la sauvegarde des divers patrimoines et de les valoriser ».

ratif. Il est enfin de soutenir les forces vives du territoire grâce à des partenariats tel que celui que nous avons établi avec la Chambre de métiers et de l'artisanat qui a porté des fruits prometteurs dans un secteur d'activités très important pour le territoire. Cela vaut aussi pour la Chambre d'agriculture et les différentes structures agricoles, car ce domaine est vital pour notre territoire et garant de sa conservation comme de son avenir. Cela vaut encore pour la Chambre de commerce et d'industrie et pour tous les organismes qui œuvrent dans le cadre de l'économie touristique, atout d'importance majeure qui doit apporter de la valeur-ajoutée.

Enfin, à l'évidence, le programme d'aménagement du territoire que nous allons élaborer doit parfaitement s'insérer dans les actions conduites par le Conseil Général et le Conseil Régional ».

Notre Parc: L'obtention du label « Parc naturel régional » n'en demande pas moins de « remettre l'ouvrage sur le métier ».

S. J.: « C'est certain. Le label n'est pas automatiquement réattribué. Nous serons jugés sur ce qui a pu être fait et sur ce que nous pourrions proposer, tous ensemble, de faire. Mais, je suis sûr que le territoire tient à cette reconnaissance et que, en prenant largement en compte l'analyse de l'action menée dans les années écoulées, les nouvelles tendances qui se dessinent et les multiples avis des acteurs, nous pourrions présenter, au-delà d'un argumentaire technique précis, un projet digne de cette belle et profitable qualification ».



QUELQUES DATES CLÉS

2008



La Dépêche du 25 septembre 2008

- Lancement de l'élaboration de la 2^e Charte du Parc naturel régional des Causses du Quercy, applicable à partir de 2011, pour une durée de 12 ans.
- La France compte 45 PNR regroupés au sein de la Fédération des parcs naturels régionaux de France.

2003

- Parution de la loi relative à l'urbanisme, l'habitat et la construction, qui permet que tout Parc assure, sur son territoire, l'animation des politiques du Pays relevant des missions du Parc.



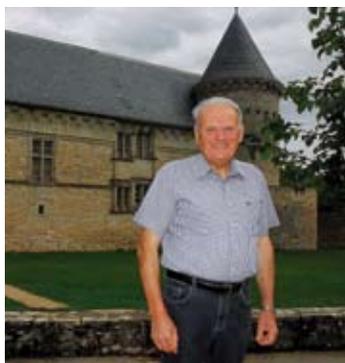
Le Monde du 23 octobre 1999

1999

- Création du Parc des Causses du Quercy et signature de la première charte.
- La loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire reconnaît les Parcs naturels régionaux comme outils d'aménagement du territoire.



La Dépêche du 10 octobre 1999



Jean Lafon
Maire d'Assier

« *Le Parc doit continuer à être un moteur pour notre cadre de vie* »

Jean Lafon, premier magistrat de la commune d'Assier « a eu la chance », dit-il, d'être l'un des membres précurseurs du Parc naturel régional des Causses du Quercy.

L'adhésion a très vite trouvé sa raison d'être. « *L'équipe du Parc a fait un travail formidable et important pour nos communes sur le montage des dossiers, ce qui nous a permis de contractualiser des projets dans le cadre du Contrat de plan État-Région, mais aussi de faire émerger de nombreux investissements sur le territoire* ». Accompagnement pour la connaissance et la gestion environnementale et paysagère, la gestion de l'eau... Soutien pour la réalisation d'équipements nouveaux, publics ou privés, fonctionnels et en même temps respectueux de la qualité patrimoniale... Autant d'interventions concrètes dont le Maire de la commune d'Assier se réjouit. En outre, le Parc a apporté aux élus locaux une méthode de travail. Plus globalement, souligne Jean Lafon : « *C'est un élément fédérateur très fort. Incontestablement, il a été et doit rester un moteur pour notre cadre de vie* ».

La nouvelle Charte sera l'occasion de consolider cet acquis. Elle devra toutefois relever de nouveaux enjeux. Le Maire d'Assier est particulièrement attentif aux nouvelles réglementations européennes et nationales sur la gestion environnementale, à l'intégration des technologies de communication, à la nécessité de développer l'activité économique : « *Le désenclavement permis par l'autoroute, la proximité au Pays de Figeac et à la Mecanic Valley offrent des opportunités auxquelles il faut réfléchir pour notre tissu d'entreprises* ».

Pour lui, la nouvelle Charte sera l'occasion d'interroger le périmètre du Parc : « *De nouvelles communes frappent à sa porte. La question est de savoir si l'extension du territoire sera plus avantageuse que source de difficultés de gestion, de valorisation. Le fait que le Parc se situe sur un seul département paraît un avantage certain* ». En tout état de cause, il plaide pour que « *l'on reste sur une seule région administrative* ».

Jacques Pouget

Conseiller général du canton de Lalbenque, Maire de Lalbenque et Président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque.



« Nous pouvons avancer dans la continuité de la première Charte »

« Le Parc naturel régional est un label qui est porteur pour notre territoire... Nous avons la chance d'appartenir à un territoire protégé, organisé et structuré pour mutualiser ses moyens » indique Jacques Pouget, Maire de Lalbenque, Président de la Communauté de communes du Pays de Lalbenque et Conseiller général du canton. C'est ce qui explique que, plutôt située dans l'orbite du bassin de vie du Pays de Cahors, la commune ait préféré opter pour le Parc naturel régional.

Cette option lui a procuré des avantages concrets, au premier rang desquels : « une étude approfondie de notre territoire, de sa faune, de sa flore, qui nous permet de nous situer et d'être pertinents sur la protection de l'environnement et du patrimoine en relation avec les activités humaines ». Vu de Lalbenque, les bases sont posées pour pouvoir réfléchir, aujourd'hui, « à de nouvelles structures permettant, notamment, de développer le pastoralisme autour de l'élevage caprin et de la marque Agneau du Quercy, ou encore de valoriser la ressource truffière ».

À l'heure d'une deuxième Charte, Jacques Pouget mesure combien la première

était bénéfique, pour l' élu local, en termes de méthode d'adaptation de projets au territoire. Un autre acquis qui l'incite à penser que : « nous avons peut-être fait le plus difficile... Je crois que nous pouvons vraiment avancer dans la continuité de la première Charte ».

Avec la conscience de nouveaux enjeux, en particulier celui d'une mutation démographique liée à l'arrivée croissante de nouveaux habitants au mode de vie urbain. D'où, pour lui, la priorité à donner à la question de l'occupation de l'espace... C'est-à-dire, maîtrise urbaine, qualité de l'architecture, mais aussi organisation durable des activités – agriculture, services de loisirs notamment – sans oublier les besoins nouveaux en équipements publics tels que crèches, lieux de soins pour les personnes âgées. Rappelant qu'une réflexion est en cours, au Département du Lot, concernant l'étude des dimensions souhaitables pour les regroupements intercommunaux, en lien avec le Parc, les communautés constituées, les communes, Jacques Pouget pense que la question du périmètre est importante pour l'avenir du Parc naturel régional.



Le miel de La Semaine

Parc régional des Causses : c'est pour demain

Dominique Voynet, ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire, a signé le décret pour la création du Parc naturel régional des Causses du Quercy. La nouvelle est tombée alors qu'une trentaine d'élus du Lot assistaient, en Corse au Congrès national des parcs régionaux de France. Il ne manque plus que la signature de Lionel Jospin pour que soient couronnées 10 années de concertations entre 97 communes, 800 associations et 25.000 habitants. Le projet porté par le Parc naturel régional est ambitieux : "Pour maintenir ce fragile équilibre entre l'Homme et la nature, le Parc s'est donné pour objectifs prioritaires de protéger et de mettre en valeur la richesse de ses milieux naturels, de ses patrimoines bâtis et archéologiques ; de soutenir et promouvoir le pastoralisme, garant du maintien d'espaces ouverts, et des pratiques agricoles et artisanales de qualité ; d'encourager un tourisme respectueux de l'environnement et harmonieusement réparti sur son territoire et dans le temps". Bon vent au Parc naturel !

La Semaine du Lot du 30 septembre 1999

• Elle autorise la superposition entre Parc et Pays sur un même territoire et admet les PNR à bénéficier des mesures territoriales prévues dans les contrats de plan État/Région.

1993

• L'article 2 de la loi « paysages » donne une base législative aux PNR. Leur mission est précisée comme suit : « concourent à la politique de protection de l'environnement, d'aménagement du territoire, de développement économique et social et d'éducation et de formation du public... et constituent un cadre privilégié des actions menées par les collectivités publiques en faveur de la préservation des paysages et du patrimoine naturel et culturel... ».

• Les documents d'urbanisme locaux devront être compatibles avec les chartes des Parcs.

1988

• Un décret met en conformité la politique des PNR avec la décentralisation (1982) : il réaffirme l'objectif premier des Parcs (protection et gestion du patrimoine), leur rôle de développement économique et social, leur objectif d'expérimentation, d'exemplarité et de recherche.

1975

• Transfert du principe de création d'un Parc aux Régions (création, proposition, élaboration de la Charte, financement). L'agrément de la Charte et le classement en PNR restent du ressort de l'État.

1971

• Les Parcs naturels régionaux sont placés sous la tutelle du ministère de l'Environnement qui vient de se créer. Ils sont considérés comme des outils d'aménagement fin du territoire ».

1967

• Création des Parcs naturels régionaux comme « territoire de tout ou partie d'une ou de plusieurs communes lorsqu'il présente un intérêt particulier par la qualité de son patrimoine naturel et culturel, pour la détente, le repos des hommes et le tourisme, qu'il importe de protéger et d'organiser ».

(* Source : Fédération des Parcs naturels régionaux de France/Parc naturel régional des Causses du Quercy).



Jean-Pierre Sabrazat

Maire de Caniac-du-Causse, Président de la Communauté de communes du Causse de Labastide-Murat

« Mettre l'accent sur le développement durable »

« Les dossiers de demande de subventions communales sont fréquemment abondés grâce aux fonds qui transitent par le Parc naturel régional. C'est très intéressant pour une petite commune comme celle de Caniac-du-Causse », remarque Jean-Pierre Sabrazat. Il se félicite également de l'accompagnement et de l'aide financière reçus pour l'entretien du petit patrimoine, les sentiers de randonnée ou encore l'appui technique pour la mise en œuvre du Service public d'assainissement non collectif (SPANC). Le Parc mène également des études sur le réseau hydrologique souterrain pour le compte des syndicats AEP en vue de la définition des périmètres de captage. Attentif à la protection de l'environnement,

Jean-Pierre Sabrazat s'avoue plus particulièrement satisfait de la sensibilisation menée par le Parc en ce domaine, à l'attention de l'ensemble de la population mais plus particulièrement, du monde agricole. Pour celui-ci, essentiel à la vie de la commune, il n'était pas simple d'entrer dans cette dynamique. Les aides attribuées dans le cadre de Life Nature et Natura 2000 pour réhabiliter

les milieux naturels ont eu, rappelle-t-il, « des retombées très concrètes : réouverture et pose de clôtures ont permis de revaloriser des parcelles abandonnées ». Un vrai « coup de pouce », note encore le premier magistrat de Caniac-du-Causse. Jean-Pierre Sabrazat était au nombre des acteurs qui ont participé à la préfiguration du Parc. Et il a toutes les raisons de souhaiter que la prochaine Charte « pérennise toutes les actions qui ont été entreprises ».

Renforcer le travail de sensibilisation à la protection de la ressource en eau, à la bonne pratique en matière de déchets, aux économies d'énergie est, pour lui, un enjeu clé pour l'avenir. La maîtrise de l'urbanisation d'un habitat de qualité aussi, au vu d'une augmentation de la population, sur sa commune, de l'ordre de 25 % en dix ans. De même, espère-t-il que, si de nouvelles communes ou territoires rejoignent le Parc naturel régional, ils présenteront des traits d'identité communs, tels qu'appartenance au paysage des Causse, profil économique voisin de celui des adhérents actuels. Pour le Maire de Caniac, il ne serait pas forcément opportun de déborder les limites du département.



LA CHARTE DU PARC

■ La Charte d'un Parc naturel régional est le contrat qui concrétise le projet de protection et de développement élaboré par le territoire lui-même. C'est le texte fondateur, le document de référence.

■ La Charte fixe les objectifs à atteindre, les orientations de protection, de mise en valeur et de développement du Parc, ainsi que les mesures qui lui permettent de les mettre en œuvre.

Elle permet d'assurer la cohérence et la coordination des actions menés sur le territoire du Parc par les diverses collectivités publiques.

■ La Charte ne s'écrit pas en un jour. Elle est le résultat d'un processus de concertation avec la population, les signataires de la charte et les acteurs locaux (associations, organismes

socioprofessionnels...). Elle s'appuie sur un diagnostic de l'évolution du territoire, sur l'évaluation de la mise en œuvre de la charte précédente et sur les contributions de l'ensemble des personnes impliquées de près ou de loin dans le projet.

■ La Charte engage les collectivités du territoire (communes, communautés de communes, Département, Région) qui l'ont adoptée, ainsi que l'État qui l'approuve par décret. Elle est également opposable aux documents d'urbanisme : ainsi les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) doivent être compatibles avec ses orientations et ses mesures.

■ En revanche, la Charte ne crée pas de réglementation nouvelle ou spécifique, et dans un Parc naturel régional c'est la règle générale qui s'applique à tout un chacun, comme partout ailleurs en France.

COMMENT FONCTIONNE NOTRE PARC

■ Le Parc est géré opérationnellement par un Syndicat mixte d'aménagement et de gestion, constitué par les collectivités territoriales adhérentes : 97 communes du Lot, 6 communautés de communes, le Conseil Général du Lot, le Conseil Régional de Midi-Pyrénées.

■ Ce syndicat désigne un Comité syndical, à l'image d'un conseil municipal pour une commune. Il se compose de 44 délégués titulaires qui se répartissent ainsi : 16 représentants des communes, 10 des communautés de communes, 9 représentants du Département du Lot et 9 de la Région Midi-Pyrénées. Au sein du Comité est élu un Bureau syndical (26 membres dont le Président et huit vice-présidents) qui traite les dossiers courants et veille au bon fonctionnement du SYndicat mixte

■ Quatre Commissions consultatives proposent des actions et

évaluent leur réalisation par le Parc dans les domaines de :

> L'environnement, l'habitat, l'urbanisme.

> Les activités économiques et les services à la population.

> Le tourisme.

> La culture, le patrimoine et l'éducation au territoire.

■ Trois Comités garants de la démocratie participative (personnalités extérieures) conseillent le Parc : Comité économique et social ; Comité scientifique et prospective ; Comité de la vie associative.

■ Le Syndicat mixte dispose d'un budget propre dont les recettes proviennent des cotisations des collectivités locales adhérentes et d'une dotation de l'État. Ce budget finance le fonctionnement technique du Parc. Des subventions pour les projets qu'il mène lui sont également attribuées par l'Europe, l'État, la Région, le Département, l'Agence de l'eau.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

11 et 12 octobre 2008

Les Rencontres du Parc à Sauliac-sur-Célé au Musée départemental de Cuzals (lancement officiel de la révision de la Charte du Parc auprès de la population locale).

Octobre – novembre 2008

Réunions locales d'information et d'échanges.

Janvier 2009

Travail sur un avant-projet de Charte 2011-2022.

Novembre 2009

Rédaction du projet de Charte.

De février à mai 2010

Enquête publique.

Fin 2010 – début 2011

Décret de classement.



C'est sur le site du musée de plein air de Cuzals à Sauliac-sur-Célé, que se déroulent les samedi 11 et dimanche 12 octobre, les Rencontres du Parc. Le

LA FÊTE DES HABITANTS DE NOTRE PARC

lieu est nationally connu pour la manière dont il illustre l'idée « d'écomusée », c'est-à-dire la préservation d'un patrimoine vivant – celui du monde des campagnes, aussi bien à travers des lieux, des objets techniques, que des modes de vie qui s'y rattachent et qui évoluent. Sa démarche, de la même manière que celle du Parc naturel régional des Causses du Quercy, s'appuie sur un rigoureux travail d'observation de terrain, à partir duquel se concrétise un projet de développement culturel de haut niveau associant : réflexion, production culturelle, animation, information. C'est un centre d'intérêt aussi bien pour les chercheurs que pour le plus large public.

Réflexion, découverte des lieux et animations sont précisément au programme de ces *Rencontres du Parc*. La population est ainsi invitée à participer à six forums-débats (samedi après-midi et dimanche matin), autour de thèmes-clés pour l'élaboration de sa deuxième Charte : l'habitat, le défi énergétique, les enjeux de l'eau, l'activité agricole, le paysage, le lien social et l'accueil de nouvelles populations.

En parallèle, chacun peut profiter de nombreuses animations : projection de films, spectacles de conte, de musique et de théâtre, parcours découverte de la nature ou du musée, expositions photographiques, sans oublier un programme spécialement dédié aux enfants (jeux,

ateliers découverte). Ces animations permettront aussi de faire connaissance avec un véritable vivier d'associations qui œuvrent, fréquemment, en partenariat avec le Parc naturel régional.

Les partenaires institutionnels et professionnels tels que la Région Midi-Pyrénées, la CAUE, du Lot, les réseaux touristiques du département, les comités consultatifs du Parc, sont présents sur des espaces d'information.

La convivialité n'est pas oubliée. Apéritif musical, soirée dansante, buvettes et restauration sur place aux bons goûts des producteurs du pays ponctuent également ces deux journées. L'accès aux Rencontres du Parc est gratuit, sauf la restauration.

Renforcer

Le tourisme en version originale

Le tourisme représente une des principales ressources économiques de notre territoire. Il englobe toutes les formes de tourisme qui respectent, préservent et mettent durablement en valeur les ressources patrimoniales naturelles, culturelles et sociales.

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy fait désormais partie des territoires agréés par la *Charte européenne du tourisme durable*. Cette labellisation est la reconnaissance des actions menées, depuis près d'une décennie, en matière de tourisme respectueux des équilibres économiques, sociaux, culturels et environnementaux du territoire.

Depuis sa création, le Parc naturel régional est en effet intervenu à différents niveaux dans ce secteur, en collaboration étroite avec le Comité départemental du tourisme du Lot. L'accompagnement d'un réseau de professionnels solidaires s'est concrétisée par l'établissement d'une charte qualité sur l'ensemble des Offices de tourisme présents sur le territoire. Fidèle aussi à sa dynamique de soutien aux initiatives locales, le Parc naturel régional a également fourni et continue de fournir un appui technique aux porteurs de projets touristiques. Avec son appui logistique (aménagement, matériel, documents de promotion), « 9 gîtes Panda » et « 3 hôtels au naturel » bénéficient sur le territoire de la marque « Accueil du Parc naturel régional ».

Le Parc s'est également impliqué dans la valorisation de ressources qui font son identité : l'aménagement, l'entretien et la création de sentiers de randonnée, partenariat avec le Pays Bourian pour conserver et mettre en valeur le patrimoine archéologique et paléontologique. C'est encore sur son impulsion que plusieurs animations – fête de la randonnée, sorties nature – ont été réalisées. Grâce à l'édition de supports valorisant l'offre d'animations, le lancement d'une marque « Accueil du Parc naturel régional », sa candidature à la Charte européenne du tourisme durable, tout le travail effectué en faveur de l'accueil des enfants et des familles... le Parc va mettre davantage l'accent sur la promotion de son territoire et de ses activités touristiques. ■



La marque « Accueil du Parc naturel régional », un vecteur d'identité



Un dimanche à Limogne en Quercy.

Développant une forme d'écotourisme (tourisme écologiquement responsable), le savoir-faire du Parc naturel régional des Causses du Quercy repose à la fois sur un principe de mutualisation des moyens et sur le soutien de longue durée aux porteurs de projet. Ainsi, depuis 2000, une convention unit le Comité départemental du tourisme et le Parc naturel régional, qui définit des actions communes et permet de partager le coût d'un technicien « Tourisme » dédié au territoire. Ce partenariat original est une garantie d'efficacité sur le terrain et favorise une meilleure collaboration entre les organismes.

Le Parc préfère ainsi travailler de façon concertée avec les Offices du tourisme plutôt que d'avoir sa propre structure de promotion. Le maillage des Offices permet en effet une bonne diffusion de l'information sur le Parc et une animation qui « colle » davantage au territoire.

La labellisation, une logique « qualité »

Chaque Parc naturel régional peut choisir de mettre en œuvre sa marque sur des produits, des savoir-faire... Les instances du Parc des Causses du Quercy ont décidé, pour leur part, de se concentrer sur la marque « Accueil du Parc naturel régional » accordée aux hébergements et

aux prestations touristiques. Elle repose sur des valeurs de protection de la nature, d'attachement au territoire et d'accueil individualisé des visiteurs.

Les gîtes Panda en bénéficient. Le label gîte Panda est développé par WWF, la première organisation mondiale de protection de la nature, et la Fédération nationale des Parcs naturels régionaux.

Depuis 2003, 9 propriétaires de gîte et chambres d'hôtes ont été labellisés sur

notre territoire. Considérant qu'ils constituent un relais d'information de premier ordre, le Parc naturel régional a réalisé à leur attention un sentier de découverte adapté aux hôtes de passage et a mis à leur disposition une malle pédagogique. Un télescope est même confié à certains des gîtes qui en font la demande, et les propriétaires ont été formés à l'observation du plus beau ciel étoilé de France métropolitaine – le fameux « triangle noir » du Quercy. Trois ou quatre fois par an, des séances de formation concernant les patrimoines du Parc sont, en effet, ainsi organisées. Autres bénéficiaires de la marque « Accueil du Parc naturel régional », les Hôtels au naturel – il y en a 3 sur notre territoire et 21 au total en France –, qui se sont engagés dans une stratégie d'équipement et de gestion soucieuse de l'empreinte écologique laissée par l'activité d'hébergement. Par leur qualité d'accueil, notamment des familles, ils constituent aussi des ambassadeurs efficaces des atouts et richesses du Parc naturel régional.

Du côté des prestataires de l'animation touristique, le Parc a aussi développé un programme d'amélioration de l'accueil des familles, avec l'adaptation des tarifs et l'individualisation de l'accueil des enfants. 11 sites touristiques appartiennent aujourd'hui à ce réseau « Accueil des enfants et des familles ».



Randonnée dans la vallée du Célé



Malle pédagogique des gîtes Panda

La randonnée à la rencontre du territoire

En 2003, le Parc naturel régional s'engageait dans un *Schéma territorial de la randonnée* dans le but de promouvoir un tourisme de découverte des patrimoines sur tout le territoire. Les actions menées dans le cadre d'un partenariat avec le Comité départemental de la randonnée pédestre et le Comité départemental du tourisme ont apporté une cohérence et une lisibilité au maillage des circuits pédestres. En effet, un premier état des lieux de l'existant – en 2002 – avait permis de recenser une multitude d'itinéraires, dont à peine 16 % respectaient les normes de balisage de la Fédération française de randonnée pédestre. Amenant les collectivités locales à se doter d'une compétence « randonnée », le Parc a accompagné l'aménagement, l'entretien



et la valorisation de 38 circuits. Ce fut l'occasion de réaliser un topoguide recensant les boucles de randonnée, avec un bon équilibre des niveaux de difficulté. Diffusé dans le réseau des Offices du tourisme (au prix de 6 €), cet ouvrage propose une présentation pédagogique des paysages et du patrimoine du Parc. Les rééditions à 3 000 exemplaires se suivent, témoignant de son succès.

Quant au VTT, le territoire bénéficiera bientôt de circuits aménagés selon la même logique. Le Comité départemental du cyclotourisme, le Comité départemental du tourisme, les communautés de communes et le Parc naturel régional des Causses du Quercy sont partenaires sur ce projet. Il donnera lieu, en 2009, à la création d'une quinzaine de circuits, les parcours familiaux étant privilégiés. Ces itinéraires fourniront aux amateurs une grande variété de parcours « doux » sur le territoire. Pour les touristes, il s'agit d'un séjour « tout en parcours ». C'est la découverte de l'inattendu pour les habitants...

Quelques chiffres

- 2,3 millions de nuitées touristiques
- 8 offices du tourisme et 6 points d'information.
- 9 gîtes Panda – 3 Hôtels au naturel.
- 11 sites engagés dans l'accueil touristique des enfants et des familles.
- 138 monuments historiques inscrits ou classés.
- 38 circuits de randonnée pédestre.

VERS UN TOURISME DURABLE

La *Charte européenne du tourisme durable* s'inscrit dans les priorités mondiales et européennes adoptées lors du Sommet de la Terre à Rio en 1992.

Le label est géré par la Fédération Europarc et a été décerné à ce jour à 58 Parcs naturels répartis dans 7 pays d'Europe.

En 2006, la volonté d'aller plus loin dans la qualité d'accueil a incité notre Parc à envisager sa candidature. Après une phase de diagnostic, puis une concertation avec les acteurs et les professionnels du tourisme, l'agrément vient de

lui être accordé pour la période 2008-2012.

Le Parc naturel régional s'est proposé de travailler sur trois axes principaux: une information touristique qui mette en valeur le patrimoine et l'environnement, la valorisation des sites, le renforcement des partenariats existants dans le cadre d'un projet de territoire éco-solidaire. Il s'agit, dans ce dernier cas, de conseiller et d'accompagner tous les porteurs de projets et les entreprises touristiques qui souhaitent mener des actions dans une logique de développement durable.

ISABELLE POUTINE « CRÉER UN HAVRE DE NATURE »

Labellisés par le WWF et le Parc naturel régional parmi des Gîtes de France, les Gîtes Panda se situent dans un environnement naturel remarquable. Leurs propriétaires s'engagent à accueillir leurs hôtes en partageant avec eux leur connaissance du territoire. Isabelle et Yves Poutine se sont installés en 2005. Ils ont ouvert des chambres et tables d'hôtes, dans la commune d'Espagnac Sainte-Eulalie, à proximité du GR 651, une variante du chemin de Saint-Jacques-Compostelle.

« Notre démarche était totalement en accord avec celle du Parc et nous souhaitons nous impliquer en faveur de l'environnement », raconte Isabelle. Ici dans cette ravissante ferme quercynoise du XIX^e siècle, elle a aménagé trois chambres d'hôtes et installé une pièce de séjour où convivialité et charme vont de pair. Son gigantesque potager lui permet de servir, toute l'année, des produits de saison. Il en est de même avec poulets et lapins élevés en pleine nature. « Nous avons également remis le four à pain en marche et réhabilité une vieille citerne pour en faire un récupérateur d'eau de pluie ».

En termes d'activités, explique Isabelle « le Parc nous a apporté son concours pour l'élaboration d'un circuit pédestre d'une durée de 3 h 30 qui débute et se termine au gîte ». Également mise à disposition par le Parc, une malle pédagogique contenant toutes les informations et les instruments nécessaires à l'exploration des environs (itinéraires de randonnées, guides pratiques, jumelles, jeux de société autour de la faune et de la flore et quelques ouvrages régionaux présentant les particularités locales).

« Sans oublier, ajoute Isabelle, le télescope, un outil précieux pour l'observation de notre ciel nocturne considéré comme l'un des plus purs de France ». Convivialité, authenticité, qualité de l'accueil... Randonnée, activités nautiques avec la proximité du Célé... Tous les ingrédients d'un séjour réussi.



Renforcer L'artisanat notre première entreprise

L'artisanat revêt une importance économique majeure pour notre territoire. Très diversifié, ce secteur conjugue dimension humaine, relation de proximité et maintien des savoir-faire locaux et de tradition. Il témoigne aussi d'une capacité à s'adapter et créer des emplois.

Aujourd'hui, 786 entreprises artisanales exercent leur activité sur le périmètre du Parc naturel régional des Causses du Quercy. 115 d'entre elles seulement sont implantées sur Gramat, la seule commune du Parc de plus de 2000 habitants; c'est dire combien cette activité irrigue véritablement notre territoire. Elle est aussi importante pour son rôle dans la formation des jeunes avec plus de 60 apprentis dans ce secteur.

Le Parc naturel régional se devait naturellement d'accompagner ce dynamisme. En 2007, ce ne sont pas moins de 69 porteurs de projets qui ont été conseillés et accompagnés pour les aider à structurer leur activité. Mise en place en 2000, cette « cellule artisanat », issue d'un partenariat avec la Chambre de métiers du Lot (voir encadré), tient le rôle de mise en réseau, d'aiguillage et de

soutien aux professionnels. Il s'agit de favoriser la création autant que la transmission-reprise d'entreprises. Ce partenariat s'est renforcé depuis, avec la mise en place du dispositif « Lot initiative artisanat ». Une opération originale qui permet, notamment sur le périmètre du Parc, l'obtention de prêts à taux zéro bonifiés pour tout entrepreneur reprenneur (voir encadré). Avec des résultats encourageants, puisqu'on constate non seulement une augmentation du nombre d'entreprises mais aussi une diminution de l'âge de leurs dirigeants.

Conformément à sa mission, le Parc naturel régional encourage aussi les professionnels à conjuguer activité et respect de l'environnement. Ainsi, un guide à destination des Très petites entreprises (TPE) de l'agroalimentaire est paru, les incitant à améliorer leur démarche en matière d'environnement. Parallèlement, toute entreprise artisanale située sur le territoire peut bénéficier de conseils dans ce domaine. ■

Un outil au service de l'initiative éco-locale



Fabrication du foie gras.

Il est normal qu'un Parc naturel régional s'investisse en faveur du développement économique. La convention signée avec la Chambre de métiers du Lot a permis d'individualiser et de professionnaliser l'action de proximité aux côtés des entrepreneurs. La mise à disposition permanente, sur le territoire des Causses du Quercy, d'une personne compétente en fait l'interlocuteur unique des porteurs de projets au niveau de l'artisanat. Bénéficiaire en proximité d'un conseil personnalisé, d'une orientation vers les bons interlocuteurs, disposer d'une aide pour l'élaboration de son étude de marché et pour ses prévisions financières... Autant d'atouts pour les entrepreneurs, qui ne sont pas forcément expérimentés dans l'ingénierie de la création ou de la reprise d'activité.

« Service Artisanat » : aiguillage et soutien pour l'initiative économique

Le service Artisanat du Parc naturel régional facilite, notamment dans le cadre d'une démarche de création ou de reprise d'entreprise, l'identification et l'accès aux personnes compétentes pour tel ou tel aspect du dossier. À la disposition des porteurs de projets, ce poste délocalisé de la

Chambre de métiers et cofinancé par le Parc, bénéficie de l'expertise de l'établissement consulaire: statistiques Insee, méthodologies financières et montage de dossier. Les artisans en difficulté ou en quête de développement y trouvent aussi des conseils économiques et juridiques adaptés.

La plateforme « Lot initiative artisanat »

L'aide à la reprise d'entreprises artisanales est un élément majeur du développement économique durable, puisqu'elle enrayer le processus de désertification économique et entretient le tissu local des savoir-faire et de l'emploi. Depuis 2005, les reprenneurs d'entreprise artisanale peuvent bénéficier de la plateforme « Lot initiative artisanat ». Les partenaires financiers leur octroient alors 10 % de prêt à taux zéro (=10% du montant total du projet) qui s'ajoutent aux 20 % de prêt à taux zéro de la Plateforme. Les prêts sont plafonnés à 39 000 € pour le Parc naturel régional, territoire profondément rural, contre 26 000 € dans une autre zone géographique.

Concrètement, le porteur de projet est suivi pas à pas dans sa démarche. Les réglementations encadrant sa future activité lui sont présentées, les formes juridiques de création passées en revue. L'analyse débouche ensuite sur un stage de préparation à l'installation qui se tient à Cahors. Étude de marché et prévisionnel financier suivent. S'agissant d'une reprise, cette dernière étape peut s'avérer plus longue. Les entreprises à céder qui s'inscrivent dans ce système font, en effet, l'objet d'un diagnostic approfondi (financier, surface des

locaux, respect des normes d'hygiène et de sécurité). Sur la base de ce diagnostic, une évaluation commerciale est faite par la Chambre de métiers, avant l'entrée dans le catalogue des cessions d'entreprises. Après acquisition, les reprises effectuées font l'objet d'un suivi tous les quatre mois. Pour certaines, la signature d'une convention spécifique avec la Plateforme prévoit un bilan global au bout de 18 mois.

Le dispositif a soutenu 25 projets de reprise depuis juillet 2005 dans le Parc naturel régional. Les reprises bien gérées se traduisent souvent par de nouvelles embauches.



UN SERVICE DE PROXIMITÉ

Signée pour la première fois en 2000, la Convention de partenariat entre la Chambre de métiers et de l'artisanat du Lot et le Parc naturel régional des Causses du Quercy a été reconduite, depuis, chaque année. Son objectif est la mise en œuvre d'un programme territorial d'actions visant au développement de l'activité artisanale sur le Parc naturel régional, conformément à sa Charte.

Les programmes d'actions de la dernière convention 2007-2009 concrétisent les axes suivants :

- assurer le renouvellement du secteur des métiers par la création et la transmission-reprise d'entreprise ;

- soutenir l'emploi et l'évolution des compétences ;
- accompagner les démarches favorables à l'environnement.

Différentes actions sont donc menées sur le territoire du Parc par l'agent de développement économique de la Chambre de métiers. Accueil et conseil auprès des porteurs de projet, diagnostics des entreprises à céder, accompagnement des cédants, suivis des entreprises reprises, accompagnement des entreprises existantes...

Les actions spécifiques menées par le Parc (éco-construction, tourisme durable, emploi) associent aussi la Chambre de métiers et de l'artisanat.

Quelques chiffres

Début 2007, le territoire comptait

734 entreprises artisanales :

136 dans l'alimentation ; **327** dans le bâtiment ;

147 dans la fabrication ; **124** dans les services.

Aujourd'hui, elles sont au nombre de **786**.

297 entreprises pour **10 000** habitants, soit la plus forte densité du Lot.

100 nouvelles entreprises depuis 2000.

401 981 € de prêts à taux zéro y ont été accordés.

Tailleur de pierres.



I

nterview

Serge Crabié, Président de la Chambre de métiers et de l'artisanat du Lot

« Priorité à la proximité et à la réactivité »

Pourquoi la Chambre de métiers et de l'artisanat du Lot s'est-elle liée, par convention, au Parc naturel régional des Causses du Quercy ?

« Compte tenu des tendances macroéconomiques et de la démographie de notre Département, notre axe de travail est très simple : il faut réussir le développement économique en maintenant le nombre d'entreprises et en s'assurant que le tissu de l'entrepreneuriat reste vivant et dynamique sur notre territoire. Sur ce point, comme sur bien d'autres d'ailleurs, je fais complètement mienne la volonté du Parc de se donner toutes les conditions d'une économie « durable ».

Le territoire des Causses du Quercy est un secteur protégé où la densité de peuplement est faible. Nous devons le sauvegarder et il me semble que la meilleure politique n'est pas d'empêcher l'initiative mais, au contraire, d'y agir pour le développement – le développement économique au premier chef.

D'où le pragmatisme de notre action conjointe : quand sur un projet, on vous accorde un doublement du prêt à taux zéro, vous êtes incité à aller de l'avant. Quand on vous accompagne et qu'on étudie, point par point, votre prise de risques, vous êtes plus serein dans votre investissement pour une reprise d'entreprise. Depuis la première convention que nous avons signée avec le Parc naturel régional, en 2000, notre objectif a été maintenu : renouveler les filières économiques de l'artisanat, protéger le secteur et le dynamiser ».

Quels sont les moyens mis en œuvre pour mener cette politique ?

« Outre les moyens financiers alloués, qui sont importants, je soulignerai, avant toute chose, la proximité et la réactivité. Car ce sont deux qualités essentielles à la bonne tenue de notre objectif. Le Parc naturel régional est la première unité territoriale



où nous avons expérimenté la " délocalisation " de nos services en la personne d'une chargée de mission à temps plein. À présent, nous avons étendu cet excellent principe à tout le département, c'est-à-dire aux trois autres Pays lotois, sans compter Cahors. Nous avons « maillé » le territoire ».

Comment voyez-vous l'avenir ?

« Notre ambition aujourd'hui est de soutenir 400 créations d'entreprise en 5 ans.

Nous ne sommes pas encore à mi-parcours et nous avons déjà 200 entreprises de plus. Le challenge de la décennie reste la transmission-reprise. Parmi les cartes à jouer du point de vue

du développement de l'activité " durable " – nous y travaillons en ce moment même avec le Parc – il y a la convergence des intérêts écologique et économique, à travers le soutien à l'éco-construction et la sensibilisation des filières du bâtiment.

Chaque métier pourra individuellement trouver des avantages dans l'adoption d'une démarche de maîtrise de l'énergie et de construction verte ».



Améliorer Dans une dynamique de projets

L'aménagement du territoire par la poursuite de politiques contractuelles...

Le territoire du Parc naturel régional a bénéficié, dès sa préfiguration, de politiques contractuelles. Après les « Contrats de terroir », initiés par le Conseil Régional et le Conseil Général, se sont mis en place des « Pays ».

Pour l'essentiel de son territoire, le Parc naturel régional est aussi un « Pays ». Ces deux structures, ici confondues, lui ont alors permis de bénéficier d'un Contrat particulier, déclinaison locale du Contrat de plan État-Région.

Un projet de nouvelle génération est en cours d'élaboration dans le cadre de l'actuel Contrat de projet État-Région. Pour chaque période contractuelle, les services du Parc naturel régional, après large concertation, établissent un programme pluri-annuel.

De nombreux projets communaux, inter-communaux, économiques ou associatifs sont ainsi « territorialisés » et peuvent bénéficier du soutien financier le plus souvent déterminant de l'État (et, par lui, de la Communauté Européenne), du Conseil Régional et du Conseil Général. Aux côtés des porteurs de projets, le Parc naturel régional contribue à l'élaboration des projets et consulte les financeurs potentiels dans la logique de la programmation.

De très nombreux domaines sont concernés, qui vont de l'habitat à la santé, de l'économie touristique au commerce et à l'artisanat, de la culture au sport, des technologies de l'information et de la communication à la prise en charge de l'enfance. Et, bien sûr, les actions en faveur de la protection de l'environnement ou de l'économie agricole qui lui est intimement liées, s'inscrivent aussi dans ce cadre. ■

Maison de la Communauté de communes de Labastide-Murat.



Un service dédié aux collectivités



La bibliothèque de Labastide-Murat.

Le Parc naturel régional n'est en aucun cas un financeur direct et n'assume guère de maîtrise d'ouvrage.

Sa mission est d'être un interlocuteur de proximité auprès des collectivités locales et, plus généralement, des porteurs de projets. Elle est ensuite celle d'un intermédiaire voire d'un médiateur auprès des financeurs potentiels. Le Parc naturel régional doit aussi assurer une cohérence territoriale. C'est ainsi, par exemple, qu'en accord avec les communautés de communes, il a conduit, il y a quelques années une étude sur l'implantation et le développement des zones d'activités dites de « troisième niveau » (celles de premier et de second niveau étant directement programmées et soutenues par le Conseil Général voire le Conseil Régional).

Dans le territoire rural des Causses du Quercy, cinq zones ont été retenues et programmées, qui sont en voie d'installation ou de développement, à Rignac-Gramat, Livernon-Asquier, Labastide Murat-Montfaucon, Limogne-en-Quercy et Lalbenque.

Le Parc a, parallèlement, obtenu le bénéfice de Programmes européens en répondant à des appels d'offre communautaires. Certains ont été spécifiquement centrés sur des problèmes environnementaux tel, par exemple, le programme *Life Nature* qui a permis, avec l'aide des agriculteurs, la reconquête de « pelouses sèches ».

D'autres ont un champ d'action plus large. C'est ainsi, qu'en association avec le Pays Bourrian, le territoire a pu bénéficier d'un Programme d'intérêt communautaire *Leader +*. Ce programme, qui vient de se terminer, a permis de soutenir directement de nombreux et divers projets publics ou privés sur le territoire. Dans la même configuration, une candidature a été déposée pour un nouveau programme *Leader* qui est, en principe, adopté.

Enfin, et toujours en association avec le Pays Bourrian, le Parc a été retenu, après sélection de multiples candidatures, en tant que Pôle d'Excellence Rural sur le thème de la « mise en valeur des ressources archéologiques et préhistoriques », valeurs sûres dont le territoire peut, à juste titre, s'enorgueillir et dont il doit tirer bénéfice.

Les partenariats avec le Comité départemental du tourisme ou la Chambre de métiers et de l'artisanat, évoqué par ailleurs, ressortent d'une même conception de planification et de solidarité territoriale.

Dans les temps difficiles que nous traversons, il est plus important que jamais d'unir les efforts des uns et des autres, dans un esprit de terroir, pour que ce territoire profondément rural puisse continuer à bénéficier des soutiens qui sont nécessaires non seulement à sa conservation et à sa protection mais aussi à son juste développement.

Un centre de soins à Thégra

Le Parc naturel régional, dont l'une des missions est de contribuer au développement économique et social du territoire, a défini en 2002 les principales orientations en matière de politique sociale. L'avenir des professionnels de santé sur le territoire est ressorti parmi les préoccupations principales. Ainsi, tout naturellement, le Parc a-t-il accompagné la Communauté de communes du Pays de Padirac lors de l'élaboration du projet de création d'un centre de soins à Thégra.

C'est dans une école publique désaffectée, mise à la disposition par la commune de Thégra, qu'il a été décidé de lancer le projet. Une étude de faisabilité a alors été réalisée par la Communauté de communes et le Parc. Il est apparu, en effet, qu'une seule commune du territoire communautaire disposait d'un médecin qui, en outre, est en fin de carrière.

Le projet a ensuite été soumis aux



Le centre de soins de Thégra.

instances du Parc naturel régional et aux différents financeurs. 50 % d'aides publiques ont pu être mobilisés et le centre a ouvert ses portes en 2006.

Il héberge, au rez-de-chaussée et au premier étage un cabinet médical ainsi qu'un local pour une infirmière.

De 2002 à 2007, le Parc a contribué à la création de deux autres cabinets médicaux, à Assier et Tour-de-Faure.

L'aménagement d'une clairière d'activités intercommunale à Livernon

Parce que le développement économique est aussi une priorité pour le dynamisme du territoire, le Parc met tout en œuvre pour accompagner l'implantation et le maintien des entreprises. C'est en 2003, à l'initiative de la Communauté de communes de la Vallée et du Causse que le projet de la clairière d'activités intercommunale de Livernon a été engagé. Le site choisi est à l'intersection de la route reliant Livernon à Assier et de l'axe reliant l'autoroute A20 à Figeac (D802)

disponibles (correspondant à la deuxième tranche des aménagements). Des aménagements paysagers qualitatifs ont été réalisés, comprenant des plantations, le maintien d'importantes zones arborées, la reconstruction de murets aux entrées des parcelles. Par ailleurs, un « guide paysager à l'usage des entreprises » a été conçu par les services du Parc, fournissant un conseil paysager aux chefs d'entreprises s'installant sur la zone. Comme pour le centre de soins de Thégra, le Parc a défendu



Entreprises de la Clairière d'activités de Livernon.

et couvre une surface de 5 hectares. La Communauté de communes a réalisé deux tranches d'aménagement, l'une en 2003-2004, la seconde en 2006. Le coût total des travaux s'élève à 600 000 €, avec plus de 70 % d'aides publiques. 8 entreprises sont installées et 1 déchèterie sera prochainement réalisée. 5 lots sont encore

auprès de l'État, du Conseil Régional et du Conseil Général l'intérêt d'un tel aménagement, en s'appuyant sur le « Schéma des zones d'activités du Parc », réalisé en 1999, dont l'objectif était de définir les enjeux en matière de développement économique et d'aménagement de zones d'activités sur son territoire.

Quelques chiffres

Dans le cadre du Contrat particulier 2002-2007. **257** opérations représentant **43,6 M€** d'investissement grâce à **18,4 M€** d'aides extérieures.

Dans le cadre du Programme Leader + et concernant le seul territoire du Parc.

119 actions d'un coût total de **3,563 M€** grâce à **840 000 €** d'aides extérieures.

Dans le cadre du Pôle d'excellence rural (en cours).

8 opérations représentant un investissement de **1,7 M€** grâce à **1,250 M€** d'aides.

HANNE SUND BON « UN TERRITOIRE EN MOUVEMENT »

« Notre installation dans le Lot est un peu le fruit du hasard, et beaucoup le fait d'un coup de cœur. Nous étions à la recherche d'un endroit qui nous offre une authentique qualité de vie. Un jour, nous voyons un joli pigeonier; la maison était à vendre: nous avons franchi le pas sans projet professionnel vraiment défini. Sébastien, mon mari, s'est découvert une passion pour les vieilles pierres et s'est reconverti dans la réhabilitation du patrimoine. Et moi, de touriste d'origine norvégienne, je fais à présent la promotion du territoire! Je suis conseillère "séjour" à l'Office du tourisme de Figeac.

Je vois le Parc naturel régional au quotidien, sous deux aspects complémentaires: il protège l'environnement dans lequel on vit, mais il dynamise aussi ce territoire. En fait, j'ai du mal à croire que la tendance pourrait s'inverser. Notre commune "explose". Beaucoup de jeunes viennent s'y installer. Il y a la proximité de la ville de Figeac, la zone d'activité Quercypôle qui se déploie, avec une pépinière d'entreprises et la création d'emplois.

Livernon et Assier se développent bien et jouissent d'une vie associative très dynamique. Le Parc, c'est enfin toutes ces personnes que l'on rencontre, qui sont pleines de ressources, d'idées et d'énergie.

On sent qu'il y a un territoire qui bouge. L'école était petite quand nous sommes arrivés: elle a dû refuser du monde en maternelle cette année! La commune change à toute allure. Cela crée des opportunités mais suscite aussi des inquiétudes chez certains. La première réunion publique sur le PLU va d'ailleurs se tenir bientôt et nous sommes impatients d'y assister. C'est important d'intégrer la population dans ce renouveau ».



Améliorer

Quand l'habitat se conçoit autrement

La qualité des paysages révèle la bonne gestion des ressources naturelles et des activités humaines du territoire. Cadre de vie des habitants, actuels et futurs, ils sont aussi un facteur majeur de l'attrait de notre Parc.

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy représente 15 % de la population du département et près du tiers de la surface du Lot.

En quinze ans, notre territoire a accueilli 27 % des nouveaux arrivants du département. Bénéfique pour la vie du territoire, cet apport de population n'en demande pas moins une organisation de l'urbanisation compatible avec la qualité paysagère. Le Parc naturel régional

s'est donc naturellement affirmé comme partenaire des communes pour l'élaboration de leurs documents d'urbanisme.

Actuellement 14 *Plans locaux d'urbanisme* (PLU) sont en cours de révision ou d'élaboration et 21 Cartes communales en cours de réalisation. Il se soucie également de la qualité des constructions, en permettant aux particuliers de bénéficier de conseils gratuits en matière d'architecture et d'énergie.

C'est également dans cette optique qu'il a lancé l'opération « Habiter les Causses du

Quercy... Nouveaux hameaux, nouveaux quartiers ». Cette consultation a réuni six équipes d'architectes et d'urbanistes qui ont travaillé en parallèle sur des thématiques différentes et ont illustré leurs propos sur des terrains destinés à être urbanisés.

Les résultats de cette consultation seront traduits, au cours de l'année prochaine, sous la forme d'un guide proposant aux maires les démarches à adopter, depuis l'idée de création d'un nouveau hameau ou d'un nouveau quartier jusqu'à sa réalisation concrète. ■

Pour un habitat d'avenir entre « Nouveaux hameaux et nouveaux quartiers »

La « morphologie » de notre habitat traditionnel est reconnue comme étant de grande qualité. L'architecture est belle et contribue grandement à l'attractivité du territoire. La préservation de cet habitat est au tout premier plan des missions assumées par le Parc naturel régional. Ce dernier apporte, en partenariat avec le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) du Lot, un appui aux particuliers sur les projets de construction et de réhabilitation de l'habitat. L'intérêt étant que chacun mène une réflexion en amont de la construction, sur la nature de

La commune de Saint-Géry



l'habitat, son implantation et ses caractéristiques. À travers l'opération « Nouveaux hameaux, nouveaux quartiers », le Parc naturel régional s'efforce aussi de sensibiliser les collectivités à une bonne articulation entre habitat traditionnel et habitat contemporain.

Concilier sauvegarde du paysage et croissance démographique

Mais la mission du Parc naturel régional va bien au-delà du conseil ponctuel sur l'habitat individuel. Le lien social, le cadre de vie au quotidien et le paysage peuvent être fortement affectés par une croissance non maîtrisée de l'urbanisation. Or, la croissance démographique est bien là : le Parc naturel régional capte plus d'un quart des migrations sur le département. La demande en logement ancien a renforcé la hausse des coûts de l'immobilier. Le marché du locatif ne suffit pas à absorber la demande. La pression foncière est forte. Pour maîtriser cette tension sur l'organisation du territoire et être en conformité avec les normes en vigueur, il est indispensable de se doter d'instruments adaptés.

Compte tenu de la petite taille des communes et des dispositions complexes régissant la maîtrise urbaine, le Parc naturel régional épaula les collectivités dans la réalisation de leurs documents d'urbanisme. Ces derniers doivent d'ailleurs être compatibles avec les orientations et les dispositions prévues dans sa Charte. L'assistance technique du Parc est constante, du choix de l'outil – carte communale ou, plus volontariste, du *Plan local d'urbanisme* (PLU) – à l'écriture du cahier des charges en passant par le diagnostic environnemental.



Seulement **20 %** des communes du Parc ont plus de **250** habitants.

Plus de **500** demandes de permis de construire ou autorisations sont déposées tous les ans.

Aujourd'hui :

- **18** communes ont un POS ou un PLU approuvé.
- **18** communes ont un PLU en cours.
- **20** communes ont une Carte communale approuvée.
- **21** communes ont une Carte communale en cours ou en projet.
- **20** communes sont encore sans document d'urbanisme.



L'habitat à Cabrerets et Livernon

I nterview

Jacques Mercadier, Maire de Beauregard

« Se donner les conditions d'une croissance raisonnée »

Quels sont les enjeux clés sur votre territoire communal ?

« Beauregard est au sud du territoire des Causses du Quercy. Il y a actuellement 250 habitants et notre commune – 1 490 ha – est appelée à croître sensiblement. Limogne-en-Quercy se trouve à 7 km au nord. Les enfants y vont à l'école. En matière de services, nous n'avons qu'une boulangerie, à laquelle nous tenons beaucoup. Outre les agriculteurs, des artisans et des artistes vivent ici.

Il m'a semblé fondamental et nécessaire d'avoir une démarche responsable et mesurée sur les conditions de la croissance démographique à venir, en particulier sur les constructions nouvelles et les choix d'implantation. Nous autres, élus de petites commu-

nes au patrimoine riche, considérons que les maçons, constructeurs et architectes doivent avoir un cadre d'exercice de leur savoir-faire respectueux de notre qualité de vie rurale. Je ne veux pas qu'il pousse n'importe quoi sur la commune. C'est le sens du PLU dont nous nous sommes dotés ».

À quoi sert un document d'urbanisme comme le PLU pour un village ?

« Deux ans de travail, de négociation et de débat public ont permis de donner naissance à ce document mesuré, qui trace l'avenir de l'habitat sur notre commune pour les vingt ans qui viennent. Ce n'est pas rien ! Il nous faut maîtriser la croissance et maintenir la ruralité. Par exemple, il y a aujourd'hui une douzaine d'exploitations agricoles. Dans dix ans, il n'en restera sans doute plus que deux ou trois. C'est un mouvement de fond. Il faut faire avec et préparer la reconfiguration de notre ruralité, sinon le village est mort. Or, je considère que le patrimoine collectif est fait aussi de l'accumulation de biens privés. Avec le PLU, l'extension du bourg et de certains hameaux est précisément définie, mais il y a aussi trois nouveaux hameaux potentiels qui seront créés. L'un d'entre eux, au nord du village, fera l'objet d'une expérimentation de conception architecturale et paysagère ».



Qu'attendez-vous du Parc naturel régional dans ce cadre ?

« J'attends du Parc qu'il suscite une dynamique d'association des propriétaires fonciers et des élus dans un cadre de réflexion commun. Car, s'agissant de l'extension du bourg, la commune peut sans doute se donner elle-même les conditions d'une croissance raisonnée. Mais partir à nu, comme dans le cadre de nouveaux hameaux, on ne sait pas faire ! Le projet de nouveau hameau, dont je précise bien qu'il est expérimental, concerne un terrain d'une superficie de 3,16 ha. Le communal, à l'intersection de deux routes, est l'espace pressenti pour articuler les futures constructions. Le Parc a une vocation d'expérimentation et nous, élus de petites communes, comptons bien la voir à l'œuvre ».



Informez, sensibiliser...

Apprendre à mieux vivre son territoire

Doté d'un patrimoine naturel et culturel exceptionnel, le Parc naturel régional des Causses du Quercy est aussi un territoire très étendu. L'outil éducatif développé par le Parc est conçu pour permettre à chacun d'acquérir une meilleure connaissance de son environnement et d'agir de manière à préserver ce formidable patrimoine. Le travail auprès des jeunes générations est donc particulièrement important.

Depuis 2001, 2660 élèves de 129 classes (écoles maternelles, élémentaires et collège) ont participé à des classes découverte sur le territoire du Parc.

L'« éducation » des publics fait partie des missions du Parc naturel régional.

En invitant à découvrir et à mieux comprendre notre territoire dans ses dimensions environnementale, patrimoniale, économique, sociale et culturelle, l'idée est de sensibiliser à la fois ceux qui y résident tout au long de l'année comme ceux qui viennent y séjourner occasionnellement. Il s'agit aussi de favoriser les

comportements éco-citoyens au quotidien.

Instructive par les connaissances qu'elle apporte sur son histoire, sa géographie, son patrimoine, cette mission est éducative en ce qu'elle permet à chacun de comprendre qu'il peut agir concrètement.

Si les enfants et les adolescents font ici l'objet d'une attention toute particulière, les actions déployées par le Parc naturel régional s'adressent naturellement à tous les publics.

Sorties nature, rendez-vous éco-citoyens, balades buissonnières pour les familles pendant les vacances scolaires, chemins de traverse, veillées, classes découverte... sont quelques-unes des actions initiées par le Parc naturel régional

depuis 2001 à l'attention de ses habitants. Le Parc naturel régional s'est doté également d'outils d'information pour faire connaître le territoire, ses particularités. *Purelaine* – le journal des enfants à thème : le dernier portant sur les vallées et donnant à découvrir quelques spécificités du territoire, *Regards sur le Parc* – le bulletin du Comité scientifique et de prospective du Parc, *Les Causseries* – l'agenda des animations du Parc...

Le Parc naturel régional s'appuie également sur un réseau associatif dont le but est d'aider au développement et à la promotion d'activités pédagogiques liées à l'environnement, à la citoyenneté et au développement durable. ■

La « classe découverte » ou l'école autrement

Le Parc naturel régional a la volonté d'engager les jeunes sur le chemin de la citoyenneté à travers l'étude et la compréhension par les enfants de leur environnement quotidien : les mettre en relation avec d'autres habitants, avec des élus, les intéresser à leur environnement... donner un sens aux choses qui les entourent. C'est aussi permettre l'acquisition des principes de base de l'écologie, la connaissance de quelques espèces et, bien sûr, induire un climat propice à l'éducation et à l'écocitoyenneté.

Les classes découverte, mises en place en 2001, contribuent à donner du sens aux apprentissages en favorisant le contact direct avec l'environnement naturel ou culturel, avec des acteurs dans leur milieu de travail, avec des initiatives originales... Ces sorties concourent ainsi à enrichir les apprentissages scolaires par le contact avec la réalité. Elles offrent un moment de vie collective et de partage et de pratiques d'activités de pleine nature, d'ateliers à thème...



demi-journée de présentation du projet par l'animateur.

Puis, vie collective, investigation du milieu par des démarches diverses – comme activités de pleine nature, rencontres avec des professionnels comme un agriculteur sur le thème des pelouses sèches, visites, animation nature – sont au programme des journées sur le terrain. Les enfants travaillent par petits groupes de 15 avec un animateur. De retour en classe, un jour suivant, une journée bilan avec l'animateur et l'enseignant clôt le programme.

Si le Parc naturel régional propose des programmes clés en main, il souhaite également accompagner les enseignants dans l'élaboration technique et logistique des projets en les mettant en relation avec les professionnels adéquats ou en les aidant dans la recherche de financement.

Classe de découverte sur les pelouses sèches.



Apprendre en s'amusant

Plusieurs thématiques ont été proposées, depuis leur création en 2001, en collaboration étroite avec le Réseau d'éducation à l'environnement lotois (REEL). Les pelouses sèches, les mares et lacs, les paysages karstiques et les marais en sont quelques exemples. Sur une, deux ou trois journées selon le sujet abordé, les classes découverte s'adressent à l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires et au collège présents sur le territoire. Tout commence en classe par une



La veillée sur les jeux et jouets traditionnels de nos campagnes

Quand Veillées riment avec découverte et convivialité

Lorsque l'on est curieux d'en savoir plus sur notre Parc, son histoire, ses richesses et ses secrets, les veillées, le temps d'une soirée, sont une manière conviviale d'échanger. Elles se déroulent généralement un soir de semaine, durant la période de novembre à mars, et se terminent toujours autour du verre de l'amitié. Animées par des associations, des artistes, des membres du Comité scientifique et de prospective du Parc, les veillées traitent de sujets en lien avec

Depuis leur création, en 2003, y ont été abordés de nombreux thèmes.

« La mémoire musicale en Quercy ». « Les jouets et jeux traditionnels de nos campagnes » avec une animatrice qui, outre la présentation d'un certain nombre de jouets traditionnels réalisés avec des éléments naturels comme la paille, a proposé aux participants la possibilité d'en créer eux-mêmes. « Le monde souterrain ». « La fabrication du pastis » (dessert traditionnel lotois)

animée par une habitante de Limogne-en-Quercy qui a accepté de dévoiler ses secrets. « Les constructions en pierre sèche ». « Les coutumes locales et règles de bon usage » (usages juridiques anciens dans le Parc). Une exposition et des échanges sur « les métiers d'autrefois ». « Les oiseaux des Causses du Quercy ». « Les grottes ornées ». « La gestion de la forêt ».



« Fabrication du Pastis » à Nadillac

la mémoire du territoire, les richesses patrimoniales, la gestion de son espace. Après une présentation du propos par l'animateur, libre cours est donné à l'échange et aux témoignages. Le Parc est toujours représenté lors de ces soirées, qui sont aussi l'occasion d'évoquer son actualité, ses projets.

Une nouvelle saison à ne pas manquer!

Quatre sujets sont d'ores et déjà arrêtés pour les veillées de la saison 2008-2009. « La piété populaire du Quercy », « Les contes autour du Drach », « Les eaux de vie et boissons locales », « Les marchés aux truffes d'autrefois et les récoltes variées d'aujourd'hui ».

JEAN PAULY « LEUR DONNER L'ENVIE DE VENIR À L'ÉCOLE »

« Lorsqu'une classe sort avec son maître, chaque enfant sait qu'il va faire des découvertes et des observations... c'est en quelque sorte l'école buissonnière. Mais c'est tout simplement pour réussir à leur transmettre un message se transformant

souvent, pour eux, en une prise de conscience ». Autonomie des enfants, motivation, c'est le maître mot de l'enseignement que donne Jean Pauly, maître d'école d'une classe coopérative de vingt enfants de huit à dix ans, qui regroupe trois niveaux CE2, CM1 et CM2, à Reyrevignes.

Et dans cette école, les activités sur le terrain ne manquent pas. Que ce soit pour participer aux animations proposées par le Parc naturel régional – ainsi la découverte des milieux naturels comme les pelouses sèches et les lacs de Saint-Namphaise – ou pour imaginer de nouveaux programmes, Jean Pauly et sa classe sont toujours partants.



Les matchs aller-retour

« Afin de permettre aux enfants de deux territoires différents d'approfondir et de partager leur connaissance du concept de Parc et des richesses qui y sont liées, raconte Jean Pauly, nous avons mis sur pied un "voyage échanges ou match aller-retour" avec une classe du village de Thiézac, dans le Parc naturel régional des volcans d'Auvergne ». Un travail préalable sur plusieurs mois a été effectué par les enfants des deux classes sur le thème choisi, en l'occurrence la géologie. « Après un séjour de quatre jours dans le Parc des volcans d'Auvergne, avec logement dans un gîte, rencontres, découverte géologique des volcans, randonnée et animations, ce fut à notre tour de les recevoir à Reyrevignes. Présentation de notre Parc, randonnée, animation nature, veillées... Le tout préparé et présenté par les enfants eux-mêmes ».

La cabane de Puy-Blanc

Dans le cadre d'une réflexion sur une approche respectueuse du milieu naturel, les élèves de Jean Pauly ont participé à la construction d'un poste d'observation de la faune au-dessus des étangs sur le site des anciennes carrières de Puy-Blanc. « Quatre jours de chantier ».

Des expériences inoubliables retracées dans le bimensuel, *Riboulding*, entièrement réalisé, géré et édité par les élèves de Jean Pauly.

Quelques chiffres

129 classes maternelles, élémentaires, collège et centres de loisirs ont bénéficié de journées découvertes soit 2660 élèves depuis 2001.

Informers, sensibiliser...

La culture partout et pour tous

Les services culturels sont un facteur d'attraction et de sédentarisation des habitants. Par ailleurs, l'offre culturelle est importante dans la promotion du territoire.

Depuis 2005, 4 000 personnes ont assisté à 47 représentations de spectacles de théâtre, conte, danse, cirque dans 26 communes différentes, organisées notamment dans le cadre de « Parc en scènes ». Cette programmation concrétise l'action déployée par le Parc naturel régional pour permettre l'accès à la culture partout et pour tous.

Deux leviers ont été activés. D'une part, celui de la réalisation d'équipements publics à vocation culturelle permettant un bon maillage du territoire: le Parc naturel régional a ainsi

soutenu l'investissement réalisé par plusieurs communes et communautés de communes. D'autre part, le développement d'une offre artistique et culturelle itinérante: cinéma, mais aussi spectacle vivant, expositions... Ici, c'est notamment le vivier d'associations présentes sur le territoire qui a été accompagné et formé, valorisé et incité à se mettre en réseau.

Cette dynamique a été renforcée, en 2007, par la signature entre le Parc naturel régional et la Région Midi-Pyrénées, d'une convention de développement culturel, assortie de financements spécifiques. Sur une durée de trois ans, cette

convention vise à concrétiser des actions liées à: la connaissance, la préservation et la valorisation des patrimoines culturels; l'accueil, la diffusion et le soutien à une offre artistique et culturelle de qualité; la sensibilisation et la transmission (éducation au patrimoine, éducation artistique, médiation).

Complémentaire de la démarche de mise en valeur de la ressource touristique engagée par ailleurs, cette implication en faveur de la culture au quotidien s'adresse autant aux habitants de longue date, qu'aux nouveaux arrivants ou aux visiteurs. ■

Des projets diversifiés

Mieux qu'un simple appui ponctuel, le Parc naturel régional soutient des projets qui veulent s'inscrire dans une logique d'offre tout au long de l'année.

C'est pourquoi, la professionnalisation des acteurs culturels associatifs est d'une grande importance: des journées de formation, des rencontres avec des opérateurs culturels sont donc organisées, en partenariat avec l'ADDA du Lot (Association départementale pour le développement des arts).

Dans ce cadre volontariste, la convention signée avec la Région permet un soutien financier couvrant environ 25 % des charges aux porteurs de projets. La diffusion large, le hors saison, l'attention portée au jeune public sont identifiés comme prioritaires. Depuis le second semestre 2006, ce sont 25 opérations qui ont trouvé auprès du Parc un soutien matérialisé par 123 000 € de subventions.

Des actions conçues dans la durée

Parmi les axes de valorisation d'une offre culturelle régulière, figure en bonne place le cinéma itinérant. Cette activité intéresse les écoles, anime les lieux de plein air dans les communes.

Elle est aussi l'occasion d'organiser des débats sur des thèmes en lien avec le territoire du Parc naturel régional.

Les ateliers de pratique musicale (portés par l'association Reissa), à Assier, sont un autre exemple de cette dynamique culturelle. Leur lancement est récent mais prometteur.

Certes, l'action du Parc n'est pas toujours « visible » en elle-même, puisqu'il n'endosse pas la maîtrise d'ouvrage des projets du territoire. Mais elle est constante et réfléchie.

Quelques chiffres

Depuis 2005, **47** représentations de théâtre, de conte, de danse se sont tenues, qui ont attiré **4 000** spectateurs.

123 000 € de subventions versées à **25** opérations culturelles depuis 2006.



Quand la scène vient au public

Comment développer la diffusion culturelle dans des communes où la programmation artistique régulière est rare? Comment, simultanément, soutenir une offre professionnelle de qualité? Le Parc s'est penché très tôt sur ces questions.

L'expérience débute en 2002-2003, par le soutien à une compagnie théâtrale itinérante, parcourant les Causses en roulotte tirée par des chevaux. Mais cette démarche initiale s'est rapidement élargie à tous les arts vivants et a été baptisée « Parc en Scènes ».

Des compagnies professionnelles du territoire ou du département donnent ainsi une douzaine de représentations, de novembre à mai, de plusieurs spectacles différents. La proposition est faite aux Communes, aux comités des fêtes et aux associations d'accueillir ces représentations – théâtre, danse, cirque, conte – avec un système de forfait avantageux. Le Parc naturel régional prend 60 % des coûts à sa charge. Ce dispositif d'incitation demande aussi une certaine autonomie aux compagnies, car il faut « habiller » et aménager des espaces et des équipements qui ne sont pas initialement conçus à cet effet. Mais le succès s'ancre dans la continuité.

Pour la période estivale, les animations « Chemins de traverse » se sont inscrites dans le prolongement des rendez-vous de « Parc en Scènes » : lectures et parcours chorégraphiés lors de la Fête de la randonnée, interventions musicales au marais de Bonnefont et aux Phosphatières du Cloup d'Aural, contes et chansons au bord des lacs de Saint-Namphaise...



TRADITIONS POPULAIRES À L'HONNEUR

La commune de Soulmès souhaitait se doter d'un équipement de type salle des fêtes avec une dimension culturelle. De son côté, une association cherchait un lieu central pour développer son projet autour des musiques traditionnelles, de l'oralité et des arts populaires du Quercy. Sous la houlette du Parc, la rencontre de ces deux projets a permis de donner une plus ample dimension à la Grange du Causse, grâce aux financements obtenus dans le cadre du contrat particulier.

Aux côtés de l'équipement, prenait donc naissance l'association La Granja.

Son objet : l'étude et la recherche du patrimoine oral musical et des traditions populaires. C'est-à-dire, non seulement la conservation, l'archivage sonore, l'ouverture à la recherche, mais aussi la valorisation de la diffusion et la formation de musiciens et d'opérateurs culturels.

La commune de Soulmès a convenu d'accueillir l'association dans la Grange du Causse. En cette phase de mise en place, où le temps est nécessaire pour construire une structure cohérente et pérenne, le soutien du Parc naturel régional a été reconnu par tous comme fondamental.

I nterview

Florian Nastorg, de l'association ARCA
« Nous donnons une part d'itinérance à nos spectacles »

Pouvez-vous nous présenter votre association ?

« L'ARCA – qui signifie Association pour la renaissance du château d'Assier – est née pour l'organisation du festival d'Assier, en 1986. Consacré aux expressions contemporaines de la musique, du théâtre et de la danse, ce festival a eu une ampleur nationale jusqu'en 2003 puis s'est quelque peu épuisé, à la recherche d'un nouveau souffle. En 2006, la programmation a pris un tour nouveau, avec une volonté d'animation du village tout au long de l'année, en plus de la période du festival. Aujourd'hui à raison de la préparation d'un événement par mois environ, des échanges se nouent entre des artistes inscrits en résidence, les habitants et le milieu scolaire ».

En quoi le Parc naturel régional des Causses du Quercy vous apporte-t-il un soutien ?

« Nous avons obtenu l'aide de la Région dans le cadre de la convention culturelle du Parc, après avoir répondu à leur appel à projets sur la culture et l'animation. Ce qui a motivé le soutien du Parc, pour moi, réside dans la pérennité de notre projet ou plutôt dans le fait que celui-ci s'inscrive dans la mise en œuvre d'une animation culturelle à long terme, avec un travail de fond sur le territoire.

C'est ainsi que nous donnons une part d'itinérance à nos spectacles et manifestations. Durant, les résidences, certains artistes sont très sensibles à cette dimension



et savent nous surprendre. Il y a quatre résidences d'artistes par an. Deux de nos spectacles sont programmés dans le cadre de Parc en scènes.

Enfin, nous maintenons un contact régulier avec le Parc, dès le lancement de chaque nouvelle programmation. Ils nous accompagnent et nous sollicitent ».

Qu'est-ce qui donne à un jeune homme de 24 ans l'envie de s'investir ainsi dans le développement culturel local ?

« Je suis né dans cette région. C'est un village que je découvre depuis quelques années, très vivant et doté d'une bonne dynamique associative. Sur les 700 habitants que compte Assier, il y a ici 120 gamins inscrits à l'école, ce n'est pas rien!

À la fin de mes études à Toulouse, j'avais envie de revenir "au pays" et de travailler sur le causse.

Le festival d'Assier, ce sont pour moi beaucoup d'excellents souvenirs, des rencontres qui m'ont marqué durablement. J'ai très envie de le défendre. Sans oublier, que ce pays est beau. Ce qui ne gâche rien ».



Protéger et mettre en valeur

Le petit patrimoine un héritage précieux

Témoignage du passé, le patrimoine communal est une richesse à sauvegarder. Murets en pierre sèche, lavoirs, puits, fontaines... sont quelques-uns des édifices qui contribuent à la spécificité des paysages du Parc naturel régional des Causses du Quercy. Ils sont le reflet des organisations sociales qui se sont succédées au cours des siècles. Les préserver constitue un enjeu important.

Notre territoire a la chance d'être doté d'un patrimoine rural exceptionnel. C'est pourquoi depuis sa création, le Parc mène un important programme de restauration du petit patrimoine bâti communal.

Conservé une continuité historique sur le territoire, lier le passé, le présent et le futur grâce à la restauration des éléments du petit patrimoine bâti, tels sont les objectifs des actions réalisées ces dernières années.

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy aide les Communes à obtenir des financements et les accompagne techniquement pour restaurer et mettre en valeur des murets, des puits, des fontaines... Il s'agit de développer une dynamique de restauration, de réhabilitation, dans le respect des traditions architecturales quercynaises.

Chaque projet fait l'objet d'une étude-diagnostic qui permet d'émettre des recommandations et les prescriptions nécessaires aux travaux de restauration.

Les travaux sont réalisés par l'équipe d'agents d'entretien de l'espace rural du Parc naturel régional. ■

Une trame paysagère marquée par l'homme



Fontaine de la Bécade à Caniac-du-Causse.

L'architecture en pierre sèche est une composante essentielle des Causses du Quercy. En témoignent les milliers de kilomètres de murets qui constituent la trame paysagère et identitaire de notre territoire, véritable « bocage lithique ». Or, les changements d'usage, la désaffectation de la plupart des bâtis ruraux, les effondrements de murets montrent combien ces éléments patrimoniaux sont fragiles.

Dès sa création, le Parc naturel régional s'est doté d'une équipe d'agents d'entretien de l'espace rural (c'est l'un des rares Parcs en France à bénéficier d'une équipe de terrain) pour la restauration d'éléments communaux remarquables.

Restaurer, réhabiliter, entretenir

Depuis 1999, 240 éléments ont été restaurés : lavoirs, puits, murets... ainsi que plus de 200 km de sentiers de randonnée... Retiennent principalement l'attention, les

constructions liées à l'activité pastorale ou celles relatives au captage de l'eau ou à ses usages. Les « travail à bœufs », les lavoirs « papillon » ne répondent plus utilisés. Ils illustrent à présent l'histoire des Causses du Quercy. Héritage précieux, il faut les restaurer et les entretenir. Le Parc naturel régional fait bénéficier les communes de financements européens, de l'aide de la Région ou de l'État, de sorte que la participation financière des municipalités concernées ne représente que de 20 à 35 % des sommes engagées pour la restauration de leur petit patrimoine bâti.

Sur l'appel à projets du Parc naturel régional qui leur est transmis, les communes intéressées font valoir le caractère structurant ou remarquable du petit patrimoine qu'elles aimeraient voir restaurer. Il peut s'agir des murets d'un couderc, d'une fontaine ou d'un lavoir à l'entrée de village...

Un technicien du Parc réalise alors un diagnostic,



Une caselle à Espagnac Sainte-Eulalie.



Animation « Restaurons les murets » à Lentillac-du-Causse.

puis élabore le plan de travaux des éléments retenus. Le chantier peut, par la suite, démarrer.

Un programme d'actions spécifique a concerné la restauration paysagère et écologique des mares communales du Quercy.

Plus de 100 lacs de Saint-Namphaise ont été ainsi curés voire étanchéifiés.

D'intérêt écologique et paysager majeur pour le causse, leur réhabilitation complète la restauration des pelouses sèches à l'usage de l'élevage ovin.

En effet, ces points d'eau servent à la fois pour l'abreuvement éventuel des troupeaux, mais aussi pour toute la faune sauvage.

Les techniques de construction en pierre sèche à la portée de chacun

Les animations « Restaurons nos murets », s'adressent aux particuliers. Ces opérations d'initiation à la construction en pierre sèche ont eu un franc succès, rassemblant de nombreuses personnes. Au cours des périodes estivales de 2004 à 2008, 87 animations se sont déroulées sur 20 communes.

Échange à la fois social et technique, l'apprentissage, par le plus grand nombre, des techniques de base de notre architecture vernaculaire est essentiel à la préservation collective et à la transmission du patrimoine des Causses du Quercy.



Halle de Thémines.

Quelques chiffres

+ **200** km de sentiers réhabilités.

+ **240** petits édifices communaux restaurés.

Plus de **100** lacs de Saint-Namphaise remis en état.

87 animations « Restaurons nos murets » réparties sur **20** communes = **2 100** participants pour **1 660** mètres de murets bâtis.

LA LÉGENDE DES LACS DE SAINT-NAMPHAISE

Ces mares portent le nom d'un officier de Charlemagne qui serait à l'origine de leur création. D'après la légende, touché par la foi, il aurait abandonné la guerre pour mener une vie d'ermite sur les Causses où il aurait creusé ces fameuses mares. De forme généralement rectangulaire, elles sont alimentées par les pluies et, plus rarement, par une source.



MARIE-FRANÇOISE ET GILLES « UNE VILLÉGIATURE DANS LE PARC »

« La vallée du Célé est bien plus confidentielle que celle du Lot. Le paysage y est sauvage mais en même temps très aménagé et doux. Venant d'Argenteuil, dans la banlieue parisienne, cette terre d'accueil a comblé nos attentes d'une villégiature sereine pendant les vacances. C'est ici un pays où l'on peut à la fois s'investir et se ressourcer. De sorte que depuis la fin des années 1980, le besoin de revenir, de se poser, de découvrir aussi, s'est toujours renouvelé, sans ennui ni redites.

La maison que nous occupons l'été, mais aussi durant les courtes périodes de vacances, est un bâti traditionnel rural de belle dimension. Elle est frustrée dans son équipement mais très robuste dans ses matériaux. Nous l'aimons peuplée d'amis. La sérénité du cadre, la beauté des paysages, un voisinage qui respecte l'intimité, le loisir d'emprunter l'un des multiples chemins vicinaux... Tout préside à la détente. Il y a une vraie qualité de vie qui se dégage de ce territoire. La bonne chère, la ruralité, le patrimoine sont, bien sûr, des éléments-clés du bien vivre. Mais il nous semble que la plus forte identité du territoire des Causses du Quercy tient à ce que le paysage y porte toujours la marque de l'homme : apparemment des plus sauvages, il est façonné, habité, parcouru par l'homme, ne serait-ce que par le moindre muret. C'est vraiment unique ».



Protéger et mettre en valeur Pour un environnement d'exception

La protection de l'environnement est un axe fort du Parc naturel régional des Causses du Quercy depuis sa création. L'objectif est de conjuguer préservation des ressources et maintien de l'activité agricole.

900 hectares de pelouses sèches restaurés... 500 hectares de bois-taillis rénovés... Participation à la mise en place et à l'animation du réseau de sites Natura 2000. Plus de 100 lacs de Saint-Namphaise réhabilités... Quelques 50 km de rivières nettoyés...

Vocation première d'un Parc naturel régional, la protection de l'environnement naturel et paysager a donné l'occasion au Parc d'impulser

et d'accompagner de nombreuses actions dans ce domaine, visant aussi bien à protéger la nature, mieux gérer les équilibres écologiques des milieux et des ressources naturelles – faune, flore, écosystèmes terrestres, agriculture, sous-sol –, mais aussi à prévenir et traiter les risques de pollution pour l'eau. Mais une attention particulière devait être simultanément portée au maintien de l'activité sur le territoire. Ainsi, 60 contrats d'aide ont été signés avec les agriculteurs, portant sur une surface de près de 4 000 hectares, reconnaissant

ainsi les pratiques agricoles respectueuses de la biodiversité des Causses. Les actions conduites dans le domaine de l'urbanisme et de l'habitat participent également de cette dynamique. L'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de documents opérationnels d'urbanisme adaptés aux réglementations récentes sur le développement durable sont aujourd'hui un enjeu clé. L'accueil de nouvelles populations sera d'autant mieux assuré qu'il ne se traduira pas par un « mitage » du territoire et de son paysage. ■

Les Causses, « château d'eau » du département

La spécificité du territoire du Parc naturel régional des Causses du Quercy se traduit par la prépondérance des eaux souterraines et ce pour une raison essentiellement géologique. Le milieu karstique laisse en effet peu d'eau en surface mais constitue un véritable réservoir en sous-sol, lequel alimente près de 80 % de la population du Lot en eau potable... Pour la plupart, les captages sont effectués sur des résurgences de rivières souterraines. Toutefois, en zone calcaire, les eaux circulent de 100 à 1 000 fois plus vite que dans les régions de nappes phréatiques. En cas de pollution éventuelle, les points de captage d'eau potable sont donc beaucoup plus exposés. D'où l'importance d'une bonne connaissance du réseau souterrain.



D'où vient l'eau des sources qui sont captées pour l'eau potable? Comment sont-elles alimentées? Autant de questions qui appellent une meilleure connaissance géologique et hydrogéologique du territoire pour protéger nos ressources en eau et définir l'impact éventuel de certaines activités sur la qualité de l'eau.

Connaître c'est prévoir

Cette qualité de l'eau s'est altérée durant les vingt dernières années: ce mouvement n'est pas irréversible, mais implique une vigilance constante. Car notre territoire se repeuple et on constate des effets de concentration de certaines activités. Or on sait que, de façon générale, les ressources en eau sont amenées à diminuer. Pour connaître les risques d'altération de la qualité de l'eau, il faut à la fois identifier les réseaux souterrains et protéger les zones de captage.

Le Parc naturel régional intervient pour le compte des syndicats des eaux afin d'identifier les liaisons souterraines. Grâce à des « traçages », on mesure mieux les distances parcourues et la vitesse de circulation des eaux. Cette étude des réseaux souterrains est menée sur l'ensemble du causse de Gramat.

Par ailleurs, le captage de l'eau potable doit avoir un périmètre de protection. L'hydrogéologue nommé par la Préfecture en définit le tracé. Il s'agit ainsi de limiter les risques pour la ressource en eau, d'éviter les infiltrations chroniques ou accidentelles... La démarche du Parc est – ici comme ailleurs – des plus pragmatiques et s'associe aux outils d'aménagement. Plutôt que d'empiler des restrictions ou tout laisser faire sur un territoire où l'on vit et qu'on se partage, on améliore la base de connaissances qui permettent un meilleur suivi des ressources en eau. Aujourd'hui, on sait mieux comment réagit le sol en termes de vulnérabilité des sources.

Le Parc naturel régional a été de ce point de vue pilote, puisqu'une nouvelle méthodologie (aujourd'hui agréée par le ministère de l'Environnement) de constitution des cartes de vulnérabilité a été mise au point sur son territoire, à l'occasion d'un partenariat avec l'Université Pierre et Marie Curie (Paris VI) et l'Agence de l'eau Adour Garonne. La documentation qui est issue de ces travaux permet déjà de mieux connaître le causse, et, donc, de mieux protéger « l'eau du robinet ».



Mesure et captage du suivi des eaux à la Pescalerie, ci-dessous, rivière souterraine de Padirac.



Le Célé, objet de toutes les attentions

La gestion des rivières recouvre de forts enjeux. Celui de l'attractivité du territoire (activités aquatiques telles que pêche, canoë et baignades) et celui quotidien de la protection de la ressource en eau et de la maîtrise des crues. S'agissant du cours du Célé, cette gestion s'intègre surtout dans un site naturel exceptionnel, avec des habitats et des espèces d'intérêt communautaire (menacés de disparition, vulnérables, rares ou uniques en Europe).

Dans le cadre du Contrat de rivière Célé, signé le 29 janvier 2000, les Communautés de communes Lot/Célé et Vallée et Causse s'étaient engagées à restaurer puis à entretenir le Célé et ses berges. Elles ont confié au Parc naturel régional des Causses du Quercy l'élaboration du dossier technique et du suivi de l'ensemble des travaux d'intervention pour la réhabilitation du lit mineur et des berges du Célé.

Débroussaillage sélectif, abattage, enlèvement d'embâcles, plantations... Au total, 96 km de berges ont été restaurés. Le gros œuvre réalisé, il s'agit à présent de les entretenir régulièrement. C'est pourquoi un plan de gestion d'entretien des berges du Célé a été mis en place pour cinq ans par le nouveau Syndicat mixte de gestion de la Rance et du Célé.



Le Célé

I

nterview

Valérie Plagnes, maître de conférence à Paris VI

« Nous avons trouvé auprès du Parc un partenaire motivé »

Pourquoi les Causses du Quercy vous ont-ils servi de terrain d'étude ?

« L'hydrogéologie karstique consiste en l'étude des eaux souterraines dans des milieux calcaires fracturés ou fissurés, c'est-à-dire où existent des conduits noyés et des écoulements souterrains. De fait, les milieux karstiques favorisent des vitesses de circulation et des volumes d'eau sans commune mesure avec les milieux dits poreux (comme les plaines alluviales, par exemple). Au point d'ailleurs d'instituer l'hydrogéologie karstique en discipline à part entière. Terrain d'étude remarquable, le causse de Gramat a été, pour notre laboratoire de recherche, l'occasion d'en perfectionner les outils de connaissance.

Durant les deux dernières années universitaires, nous avons en effet pu mettre au point une nouvelle méthode de cartographie des propriétés du milieu karstique, notamment sa vulnérabilité intrinsèque,



c'est-à-dire la façon dont le sol réagit localement aux infiltrations, et par conséquent la sensibilité plus ou moins grande qu'il présente face aux dangers de pollution ».

Comment l'université de Paris VI a-t-elle travaillé avec le Parc ?

« Une convention de recherche a été signée entre le Parc, l'Agence de l'eau et l'Université, de manière à financer deux stages universitaires. Nos étudiants ont bénéficié d'un très bon accueil et d'une logistique leur permettant toutes les " acquisitions " de terrain utiles à notre programme.

Un appui documentaire aussi, puisqu'il nous a fallu synthétiser, dans un système d'information géographique, des informations disparates : données morphologiques, variabilité des débits, tracés, vitesses de circulation, etc. Nous avons trouvé auprès du Parc un partenaire motivé ».

Quelle est l'apport majeur de ce travail de partenariat ?

« En situant avec précision les zones sensibles du causse, plus vulnérables à l'activité humaine et à son empreinte écologique, vous évitez de " geler " tout l'espace karstique. Le Parc avait tout intérêt à disposer d'une telle cartographie.

Une fois croisée avec une carte des activités (zones d'habitat, fermes, entreprises, etc.), cette base d'informations devient en effet un outil d'aménagement raisonné du territoire. En l'état, notre méthode est prescrite aux hydrogéologues agréés par la D.A.S.S. pour définir les périmètres de protection que nécessitent les captages d'eau potable. Mais c'est l'ensemble du bassin d'alimentation en eau qui s'avère mieux connu.

Une carte des périmètres de protection devrait logiquement s'ensuire ».



Rouvrir le paysage par l'activité pastorale



Culture en fond de vallée à Saint-Géry.

Les pelouses sèches sont un patrimoine paysager des causses, que le recul de l'activité agricole menace particulièrement. Les éleveurs parlent plutôt de « parcours » pour évoquer cette succession d'ensembles pâturés à la végétation herbacée rase qui – à défaut d'utilisation – se transforme par endroits en lande, puis en bois. Ces prairies maigres naturelles ne sont utilisées que pour le pâturage ovin, mais se prêtent bien sûr à d'autres usages, comme la chasse et la randonnée. Or, ces zones sont de moins en moins investies, de sorte que le taillis et la lande gagnent du terrain et ferment le paysage.

Un soutien concret aux éleveurs

L'objectif de la restauration des pelouses sèches est double : à la fois environnemental et d'aide à la pratique de l'élevage ovin. Pour éviter la situation d'abandon, le Parc a enchaîné plusieurs programmes d'action. Le programme européen *Life Nature* a pour sa part permis de cibler préférentiellement des sites recensés *Natura 2000*, avec des zones riches en pelouses. Quelque 900 ha ont ainsi été restaurés, avec et pour les agriculteurs. Ces derniers ont signé un engagement d'exploitation d'une durée minimale de cinq ans, pour qu'il y ait une assurance que la « pression » de pâturage soit suffisante au maintien des pelouses.

L'ADASEA (Association départementale pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles) a identifié les « demandants » au titre de ce projet. Pour chaque éleveur, il s'agissait de définir un itinéraire technique cohérent pour le pâturage, au regard de ses besoins effectifs. Les saisons propices au pâturage ont été définies aussi dans un souci de sauvegarde des milieux naturels. Les travaux ont été élaborés suivant un cahier des charges adapté à chaque acteur. 31 éleveurs ont souscrit à cette démarche entre 2000 et 2003.

Ces actions se sont poursuivies sur les sites « Natura 2000 » du Parc. 60 contrats ont été signés, qui concernent 4000 ha pour un budget de 2,2 M€ sur cinq ans. À Calès, une quinzaine de propriétaires fonciers se sont même regroupés en Association foncière pastorale afin de permettre à un éleveur de brebis de reconstituer des parcours sur quelque 60 ha.

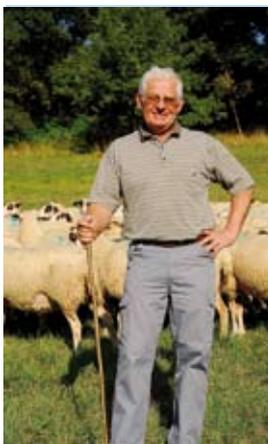
Une autre opération exemplaire a été menée à Caniac-du-Causse, avec la création d'une



association d'éleveurs pour l'aménagement et la restauration de 200 ha de terrains communaux. Passages canadiens qui évitent le cloisonnement, portillons à ressort pour les randonneurs et les chasseurs : les équipements spécifiques ont pris en compte les différents usages de cet espace communal.



Restauration d'une pelouse sèche.



FRANÇOIS ALAYRAC

« LA GRIFFE DU PARC, ASSOCIÉE À LA PROMOTION DE NOS PRODUITS »

« Les Causses du Quercy, ça n'est pas que des gens qui portent le chapeau et qui fument la pipe en regardant rêveusement le paysage ! Je crois que le Parc naturel régional se méfie à juste titre de cette imagerie d'Épinal.

Notre monde paysan est attaché à certaines traditions, mais est aussi demandeur de modernité. Sur ce point, j'ai la conviction que nous avons un intérêt collectif et partagé, pour faire gagner le territoire ensemble, dans le respect des prérogatives et des missions propres à chacun.

Il faut dissiper le malentendu selon lequel un Parc naturel régional est une institution porteuse d'obligations et de réglementations nouvelles qui entravent l'activité économique.

Ce territoire, dont nous sommes si fiers et que nous souhaitons tous protéger aujourd'hui, n'est pas né de rien : il est aussi le fruit de générations d'éleveurs qui l'ont entretenu grâce à l'activité pastorale. Cela ne nous est pas contesté, comme en témoigne l'action du Parc au niveau des pelouses sèches. Mais je pense qu'il serait intéressant d'aller plus loin.

Ainsi, la « griffe » du Parc naturel pourrait s'associer à la promotion de nos produits, qui pour certains sont déjà de vrais emblèmes. L'agneau fermier du Quercy, le Rocamadour, le safran et la truffe noire...

Et j'en oublie ! Le succès de nos produits ne se dément pas. Au dernier Salon de l'agriculture, le stand du Lot a d'ailleurs eu une audience révélatrice. Le consommateur heureux ouvre ses yeux et ses oreilles.

Il faut associer à l'amour de ce territoire, cette séduction, faire un travail d'identification, et rappeler aux amateurs de produits de qualité d'où vient ce qu'ils consomment. On leur vend le rêve en même temps que le goût. Et là, le Parc naturel régional peut nous aider ».



I nterview

Arnaud Andral, éleveur de brebis à Calès
« On aurait du mal à revenir en arrière »

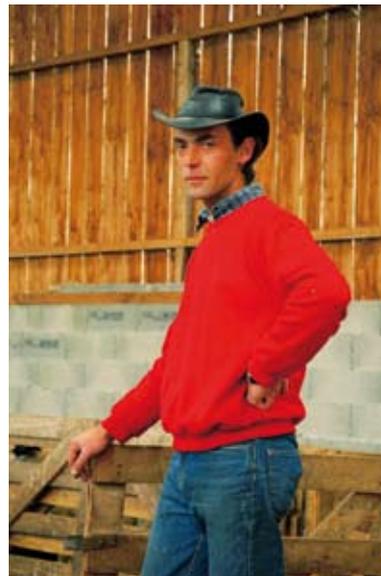
60 ha d'un seul tenant revalorisés pour l'activité pastorale : comment cela a-t-il été rendu possible ?

« Le périmètre de ce projet touchait tout de même une quinzaine de propriétaires fonciers différents. Il fallait évidemment leur accord : le projet s'est donc mis en marche, en contactant chacun et en argumentant. Les propriétaires ont accepté et se sont constitués en Association foncière pastorale (AFP) pour faciliter la forme contractuelle de cet accord de jouissance. Concrètement, le débroussaillage nécessitait un travail énorme, et grâce à Nature 2000, l'État et l'Europe ont accordé pas mal de crédits. La superficie totale a été recoupée en 6 enclos qui vont de 5 ha à 11,5 ha pour le plus grand. On a bien sûr épousé le relief, tenu compte des combes, des accidents, de certains rideaux d'arbres, des bocages... ».

Quel sont les avantages partagés de cette formule ?

« En fait, je deviens un peu, par l'usage que j'en fais, le technicien en paysage de l'AFP. Leurs terres sont débroussaillées et entretenues, ce qui limite considérablement le risque d'incendie, mais a aussi des avantages pour la chasse. Le retour des pelouses sèches se traduit par une activité facilitée pour les chasseurs, puisque c'en est fini des landes et bosquets impénétrables.

En mettant en service ce parcours, cette année, je me suis rendu compte pour ma



part d'une modification de mes méthodes de travail. L'élevage des bêtes est beaucoup plus extensif et sur le long terme ».

Quels sont les enseignements d'une expérience de ce type ?

« Maintenant, on aurait du mal à revenir en arrière : quand je vois mes brebis qui ont suffisamment de parcours et qui entretiennent le paysage, quand je vois la sérénité que je gagne à pratiquer des méthodes extensives tout en ayant un niveau de production satisfaisant, je me dis que ce n'est pas idiot du tout. Tout le monde y gagne.

Peut-être y a-t-il un retour en sagesse. Depuis les années 1960, la baisse du nombre d'exploitations agricoles se traduisait par le credo de l'augmentation de la production. Au fil des années, il a bien fallu constater que de nombreuses terres étaient abandonnées. Or, l'entretien pastoral, s'il est une solution, a un coût initial. Le projet du Parc a permis de répondre à ce problème financier.

Du côté des habitants comme de celui des institutions, il y a la compréhension que s'il n'y avait plus d'activité comme la nôtre, ce territoire deviendrait un " no man's land " ».



Quelques chiffres

13% du territoire du Parc naturel régional est en zone Natura 2000.

96 Km de berges du Célé restaurés.

18 Km de berges de l'Alzou entretenus.

900 ha de pelouses sèches restaurés.

100% des communes du Parc sont membres d'un SPANC, que ce soit celui du Parc naturel régional, de leur communauté de communes ou de leur propre commune.

L'assainissement, une compétence déléguée

Partout en France, le SPANC (Service public d'assainissement non collectif) est un service public, industriel et commercial dont les charges sont financées par une redevance annuelle obligatoire, acquittée par les particuliers. Jusqu'en 2005, le contrôle de l'assainissement autonome sur les installations neuves relevait uniquement d'une assistance technique et opérationnelle que le Parc naturel régional proposait aux communes rurales.

Depuis janvier 2006, avec l'obligation nationale pour chaque Commune de se doter d'un SPANC et de veiller au bon fonctionnement des installations déjà existantes, comme des plus récentes, la majorité des municipalités a souhaité maintenir leur relation avec le Parc naturel régional dans l'exercice de cette compétence. Trois techniciens de terrain ont ainsi en charge de contrôler et conseiller plus de 7000 installations sur 57 communes (dont 2 hors Parc) dont environ 40 % de résidences secondaires.

Protéger et mettre en valeur Quand le passé s'entretient et se visite

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy recèle des paysages façonnés par un lien millénaire et permanent entre la pierre et l'eau. L'Homme a su s'adapter à ces éléments et a ainsi marqué de son empreinte le territoire depuis des millénaires.

Conserver une continuité historique sur le territoire, lier le passé, le présent et le futur sont deux objectifs poursuivis par le Parc naturel régional des Causses du Quercy dans le domaine de l'archéologie et, notamment, de la paléontologie. Aux côtés de la grotte ornée du Pech-Merle, figurent d'autres lieux remarquables comme l'archéosite des Fieux, sur la commune de Miers, ou les Phosphatières du Cloup d'Aural, près de Bach.

À travers ses Pôles d'excellence rurale (PER), mis en place en 2006, l'État a voulu susciter et soutenir des projets innovants, qui s'inscrivent dans la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques.

Le Parc naturel régional des Causses du Quercy et le Pays Bourian, déjà associés dans le cadre d'autres opérations, ont ainsi eu l'occasion de mettre en valeur ce qui représente une très grande richesse de leur territoire respectif: le patrimoine archéologique et paléontologique.

La restructuration du musée de préhistoire du Pech-Merle, à Cabrerets, la poursuite de l'aménagement des Phosphatières du Cloup d'Aural et la préservation et la réalisation d'aménagements du site paléontologique de la Plage aux Ptérosaures de Crayssac, d'intérêt scientifique majeur, sont quelques-unes des opérations inscrites dans ce PER.

Sont également prévues des études préalables à la création d'un Centre départemental de conservation du patrimoine, la restructuration de l'accueil des grottes de Cougnac, la protection des sites préhistoriques du Piage et des Fieux. Enfin, ces différents sites seront mis en réseau, à la fois dans une perspective touristique et économique. ■



Archéosite des Fieux à Miers



Dolmen

Un territoire qui aspire à l'excellence

L'ensemble paléontologique et archéologique, mis en réseau dans le cadre de ce Pôle, retrace l'histoire de l'occupation aussi bien animale qu'humaine des Causses du Quercy et de la Bouriane. Il regroupe des sites d'intérêt scientifique et culturel majeurs, mais dont l'existence est parfois encore trop confidentielle.

Vers la démocratisation du savoir préhistorique

La grotte ornée du Pech-Merle accueille 70 000 visiteurs chaque année... tandis que 400, seulement, se rendent à l'archéosite des Fieux à Miers. Pour ne prendre que ces deux exemples, la mise en valeur du réseau paléontologique et préhistorique repose sur l'harmonisation des initiatives de développement.

Sur l'archéosite des Fieux, où, pour lors, sont protégés différents niveaux de fouilles témoignant d'une présence humaine supérieure à 100 000 ans, l'installation de panneaux d'interprétation et le succès des animations de groupe sont déjà un signe de « démocratisation » du savoir préhistorique. La mise en avant des fouilles et la réalisation de moulages renforceront la lisibilité de ce patrimoine auprès du grand public. À Pech-Merle, c'est un projet de restructuration du Musée

qui se dessine. Déjà titulaire du label *Musée de France*, l'établissement souhaite s'orienter sur une programmation de véritable centre culturel de la préhistoire et constituer à lui seul un motif de visite, par-delà la grotte.

Outre le soutien financier provenant de la dotation du Pôle d'excellence rurale, l'action de promotion bénéficiera assurément des autres outils du Parc, tels que la signalétique, la dynamique touristique engagée avec l'adhésion à la *Charte européenne du tourisme durable* et l'édition de divers supports pédagogiques.



Dents de cochon

DANS LE CADRE DU PER

1,7 M€ dotent ce Pôle d'excellence rurale. Sites actuellement en cours d'aménagement ou envisagés dans le cadre du Pôle d'excellence rurale.

• Dans le Parc naturel régional

Le centre départemental de conservation du patrimoine à Sauliac-sur-Célé.

Le musée du Pech-Merle à Cabrerets.

L'archéosite des Fieux à Miers.

Les Phosphatières du Cloup d'Aural à Bach.

• Dans le Pays Bourian

La plage aux Ptérosaures à Crayssac.

Les grottes de Cougnac à Payrignac.

Le site préhistorique du Piage à Fajoles.

40 millions d'années de biodiversité

chiffres Quelques

100 000 années d'occupation humaine.

70 000 visiteurs par an à la grotte ornée de Pech-Merle.

1,7 M€ au profit d'opérations d'investissement dans le cadre du PER.

Les « Phosphatières du Quercy » ne sont pas des lieux ordinaires. Comblés par des argiles riches en phosphate, ces anciens gouffres ont tout d'abord contribué à la fossilisation des faunes du passé, depuis 40 millions d'années, pour ensuite tenir lieu d'habitat, de la préhistoire jusqu'à la fin du XIX^e siècle, période où elles furent le témoin de la fièvre de l'extraction des phosphates. Puis abandonnées, elles sont devenues, dans les années 1920, un « laboratoire naturel de l'évolution », selon l'expression choisie des chercheurs du CNRS.



Cloup d'Aural

Les fouilles menées depuis 40 ans ont permis de répertorier plus de 130 gisements fossilifères. Ceux-ci relatent l'évolution de quelque 6 familles de végétaux et 500 espèces de mammifères sur une durée exceptionnelle de 54 à 18 millions d'années avant notre ère.

De quoi être surpris

Au Cloup d'Aural, à côté du village de Bach, le public peut agréablement se familiariser avec un extraordinaire phénomène géologique, très présent sur les territoires karstiques du Parc naturel régional. En outre, les Phosphatières sont de grands « gisements » de fossiles animaux.

Des visites y sont organisées selon quatre thématiques didactiques : le chemin du phosphate, le sentier du temps, le climat et les animaux du passé. Deux autres espaces paléontologiques et « fouilles » ont aussi été aménagés.

La botanique (traitée sous l'aspect de l'évolution) et l'eau en pays calcaire sont les thèmes associés aux prochains espaces en cours de réalisation pour une



Les Phosphatières du Cloup d'Aural

ouverture prévue en 2009. L'association des Phosphatières du Quercy, créée en 1992, qui gère le site, nourrit de nombreux échanges avec le Parc naturel régional. Ses membres interviennent notamment dans le cadre de la formation des propriétaires de gîtes Panda. Ils participent aussi aux randonnées à dominante géologique ouvertes à tous. Dans le cadre de la collection « Découvrir » éditée par le Parc, un ouvrage grand public consacré aux Phosphatières est en cours de préparation.

I nterview

Thierry Pélissié, responsable du site des Phosphatières
« Priorité au tourisme et à la pédagogie »

Quel est le rôle de l'association des Phosphatières du Quercy ?

« Notre association est le produit de la rencontre de paléontologues et de spéléologues. Les uns mus par une logique de protection des sites, les autres davantage portés sur la sensibilisation et la découverte. Nous gérons ce site, qui est propriété de la commune de Bach depuis 1992.

Il faut savoir qu'aujourd'hui encore, les Phosphatières sont un patrimoine très méconnu, même au niveau local. Nous voulons en faire mesurer la richesse au grand public ».

Comment concilier accueil du public et volonté de protection ?

« Bien sûr, le tourisme n'est pas tout : les activités de recherche, la coordination scientifique, l'organisation des fouilles se portent sur le sud des Causses du Quercy, de la vallée du Célé à celle de l'Aveyron, parfois avec un caractère d'urgence.

Les gisements sont en danger : menacés entre autres de pillage. Heureusement, le site de Bach est doublement protégé : par l'exploitation touristique maîtrisée que nous en faisons et par son inscription aux Monuments historiques au titre de l'activité minière du XIX^e siècle ».

Qu'attendez-vous des actions développées grâce au Pôle d'excellence rurale ?

« Son action est déjà sensible. Au niveau des Phosphatières de Bach, la dotation du Pôle d'excellence rurale a permis de réaliser un grand bâtiment d'accueil des groupes scolaires, qui héberge aussi une exposition saisonnière. Plus largement, le Pôle d'excellence rurale est un ensemble de sites reliés à l'initiative du Parc naturel régional et du Pays Bourian. Il a une dimension archéologique, avec les sites de Pech-Merle, des Fieux et de Piage par exemple, mais aussi une vocation paléontologique (les Phosphatières, la plage aux Ptérosaures à Crayssac).

Les actions engagées par ce réseau ont deux orientations : le tourisme et la pédagogie. Mais la réalisation d'équipements clés est prévue pour faire rayonner davantage notre patrimoine comme, par exemple, la création d'un centre départemental de conservation du patrimoine, sur le site de Cuzals à Sauliac-sur-Célé. Ce centre n'aura pas exclusivement vocation à conserver des spécimens. Il sera mis à disposition des chercheurs, lesquels viennent du monde entier dans notre région ».





LE PARC EN PRATIQUE

Parc naturel régional des Causses du Quercy
 11 rue Traversière – BP.10 – 46240 Labastide-Murat
 Tél.: 05 65 24 20 50 – Fax 05 65 24 20 59
 Courriel: contact@parc-causses-du-quercy.org
 Site Internet: www.parc-causses-du-quercy.org
 Horaires d'ouverture au public: du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h 30 et de 14 h à 18 h (17 h pour le vendredi).
 Fermeture annuelle entre Noël et le Jour de l'An.

SERVICES ET PERMANENCES POUR LES HABITANTS

(dans le cadre de partenariat avec d'autres organismes)

PARTENARIAT AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT (CAUE) DU LOT.

> Vous avez un projet de construction ou de restauration dans une commune du Parc? Un architecte du CAUE, présent dans nos locaux, vous conseillera gratuitement.

> Vous souhaitez acheter, construire, rénover, aménager un terrain ou d'une habitation, il répondra à toutes vos questions et vous orientera dans vos démarches, sans obligation de votre part.

Uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 05 65 24 20 50.

• Tous les 2^e mardi du mois (toute la journée) à Labastide-Murat.

• Tous les 4^e mardi du mois, le matin à Labastide-Murat et l'après-midi à la Maison communautaire du Pays de Lalbenque (où le Parc naturel régional dispose désormais d'un bureau).

*Pour que cet entetien soit le plus efficace, pensez à apporter un extrait de plan cadastral, des photos du terrain ou des bâtiments existants, des croquis sommaires que vous aurez réalisé vous-mêmes...■

PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION QUERCY ÉNERGIES

> Vous désirez obtenir des conseils en matière d'économie d'énergie ou pour l'utilisation d'énergies renouvelables? Une conseillère de Quercy Énergies vous attend dans nos locaux.

Uniquement sur rendez-vous en téléphonant au 05 65 24 20 50.

• Tous les 3^e jeudi du mois (après-midi) à la Maison communautaire du Pays de Lalbenque.

• Tous les 4^e jeudi du mois (après-midi) à Labastide-Murat.■

PARTENARIAT AVEC LA CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT DU LOT

Depuis cinq ans, le Parc naturel régional accueille, dans ses locaux, une chargée de mission de la Chambre des métiers et d'artisanat du Lot afin d'offrir aux artisans un double service de proximité:

- une aide à la transmission-reprise et à la création d'entreprises;
 - un conseil et un accompagnement de projet.

> Les entreprises susceptibles d'être cédées sont identifiées et un catalogue les regroupant est régulièrement mis à jour.

> Si vous reprenez une entreprise sur le territoire du Parc, vous bénéficierez d'un suivi gratuit de 18 mois...

> Si vous voulez créer votre société, prenez rendez-vous avec notre chargée de mission « artisanant ». Vous bénéficierez gratuitement d'une aide juridique et technique (pour élaborer un plan prévisionnel, obtenir des indications sur le marché que vous ciblez...), d'un appui dans vos recherches de financements... et d'un suivi pendant deux ans.■

AUTRES SERVICES

UN APPUI AUX PORTEURS DE PROJETS

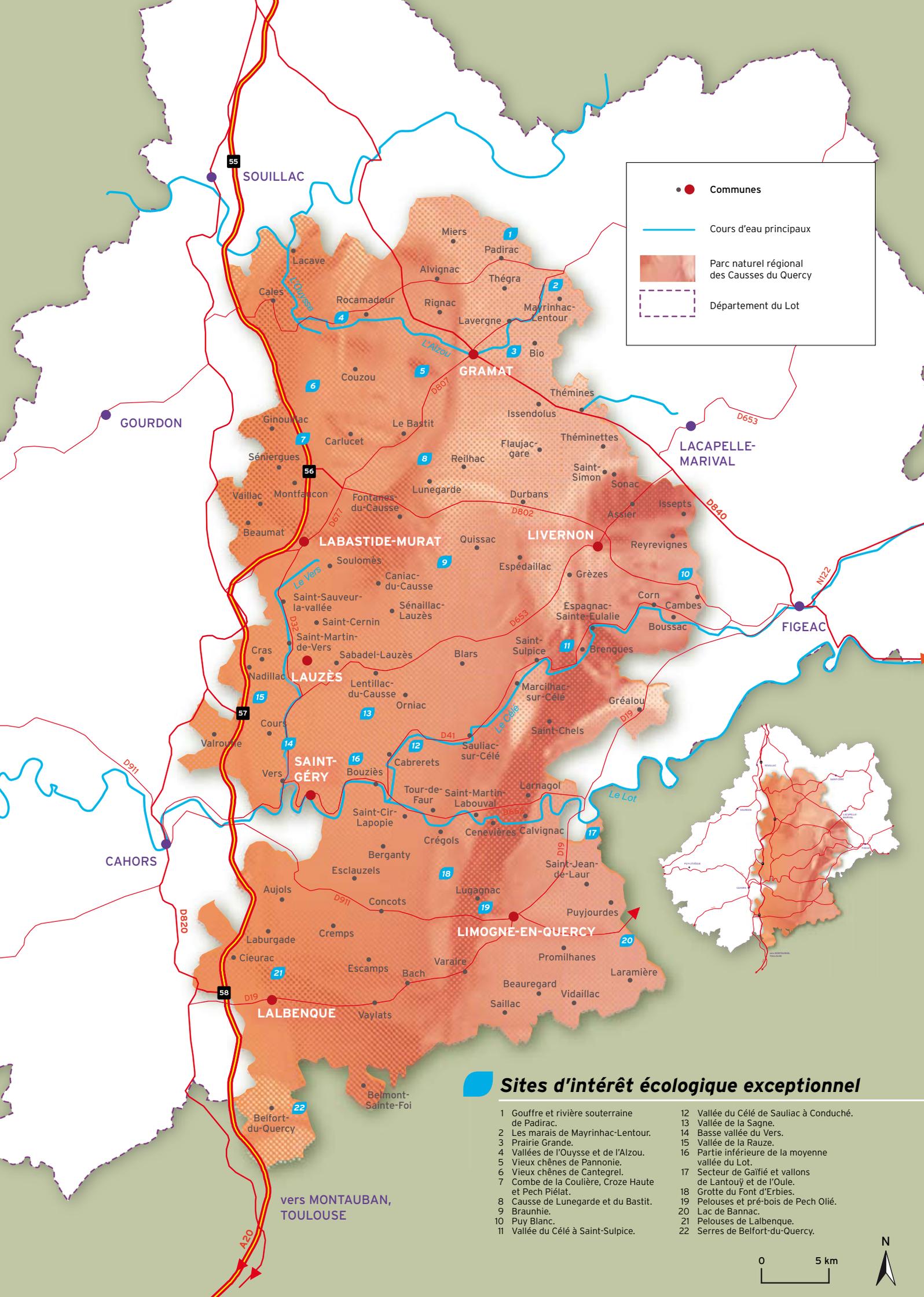
Le Parc naturel régional des Causses du Quercy soutient aussi les porteurs de projets dans les domaines culturels, touristiques... en les aidant à bénéficier notamment de financements. > Si certains critères sont remplis, ces personnes peuvent déposer un dossier de candidature (que le Parc aide à constituer) et ainsi obtenir des financements par le biais de programmes européens, de contrats, conventions signés par le Parc naturel régional, par exemple avec la Région Midi-Pyrénées.

> Un appui technique sur la réalisation du projet peut également être apporté par le Parc naturel régional, toujours en conformité avec les principes dictés par sa Charte. ■

ORGANIGRAMME DE L'ÉQUIPE TECHNIQUE DU PARC



* Personnel non salarié du Parc naturel régional des Causses du Quercy affecté à temps complet ou partiel au territoire du Parc naturel régional, via une convention de partenariat rémunérée.



- Communes
- Cours d'eau principaux
- Parc naturel régional des Causses du Quercy
- Département du Lot

Sites d'intérêt écologique exceptionnel

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> 1 Gouffre et rivière souterraine de Padirac. 2 Les marais de Mayrinhac-Lentour. 3 Prairie Grande. 4 Vallées de l'Oussye et de l'Alzou. 5 Vieux chênes de Pannonie. 6 Vieux chênes de Cantegrel. 7 Combe de la Coulière, Croze Haute et Pech Piélat. 8 Causse de Lunegarde et du Bastit. 9 Braunhie. 10 Puy Blanc. 11 Vallée du Célé à Saint-Sulpice. | <ul style="list-style-type: none"> 12 Vallée du Célé de Sauliac à Conduché. 13 Vallée de la Sagne. 14 Basse vallée du Vers. 15 Vallée de la Rauze. 16 Partie inférieure de la moyenne vallée du Lot. 17 Secteur de Gaiffié et vallons de Lantouï et de l'Oule. 18 Grotte du Font d'Erbies. 19 Pelouses et pré-bois de Pech Olié. 20 Lac de Bannac. 21 Pelouses de Lalbenque. 22 Serres de Belfort-du-Quercy. |
|--|---|



vers MONTAUBAN, TOULOUSE